



SITES NATURA 2000

DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS

FR2500088 et FR2510046



Bilan 2024

Etat d'avancement.....	4
Bilan des actions menées en 2024.....	5

1 : Encourager les pratiques agricoles extensives.....	5
2 : Soutenir l'élevage pâturant.....	10
3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité.....)	13
4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux.....	14
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	15
6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais ».....	16
7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	19
8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	21
9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment).....	24
10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau.....	26
11 : Optimiser la gestion des mares de chasse.....	26
12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants.....	28
13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	29
14: Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	32
15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	34
16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses.....	35
17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants.....	36
18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle.....	36
19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature.....	38
20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	40
21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	43
22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	45
23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	48
24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte.....	49
25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte.....	50
26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte.....	53
27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	55
28 : Restaurer des secteurs embroussaillés.....	59
29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	59

30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement.....	60
31 : Développer un réseau de roselières.....	60
32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre).....	61
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	62
34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti.....	63
35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris.....	64
36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	65
37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche.....	66
38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats.....	66
39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités.....	76
40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	77
41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet.....	81
Budget 2024.....	82

Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 novembre 2022
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 novembre 2022

Aire biogéographique : Atlantique
Localisation du site Natura 2000 : Normandie
 Manche (50) et Calvados (14)
Opérateur du site Natura 2000 : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Président des comités de pilotage: M. Jean-Michel Green

Faits marquants

L'année 2024 a été marquée par l'animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), avec en point d'orgue la réalisation de 35 sessions de formation permettant à l'ensemble des bénéficiaires de suivre une formation sur des thèmes variés. Par ailleurs, 2 contrats Natura 2000 ont été déposés, l'un par le Parc sur la gestion écologique de la RNN de la Sangsurière et l'Adriennerie, le second par la CA du Cotentin pour prendre en charge le ramassage des macro-déchets de Lestre à Saint-Marcouf sur les portions Natura 2000 (6 km sur 7 km).

Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2023. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année. Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :



: Directive Habitats,



: Directive Oiseaux

Etat d'avancement

Réalisation significative

Réalisation partielle

Numéro	Mesure	2022	2023	2024
1	Encourager les pratiques agricoles extensives			
2	Soutenir l'élevage pâturant			
3	Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité...)			
4	Expérimenter les paiements pour services agro-environnementaux			
5	Conserver un réseau de fossés et mares entretenus			
6	Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »			
7	Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs			
8	Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS			
9	Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)			
10	Développer les gestions localisées des niveaux d'eau			
11	Optimiser la gestion des mares de chasse			
12	Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants			
13	Animer un réseau de surveillance des espèces invasives			
14	Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives			
15	Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué			
16	Réduire les efforts de pêche en baie des veys pour les Salmonidés et les aloses			
17	Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants			
18	Compléter l'analyse du risque de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle			
19	Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature			
20	Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral			
21	Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles			
22	Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral			
23	Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral	?		
24	Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte			
25	Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte et sa périphérie			
26	Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte et sa périphérie			
27	Pérenniser la gestion des espaces protégés			
28	Restaurer des secteurs embroussaillés	?		
29	Suivre l'évolution des boisements dans les marais			
30	Informier sur la sensibilité des marais au boisement			
31	Développer un réseau de roselières			
32	Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)			
33	Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise			
34	Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti			
35	Gérer les boisements favorables aux chauves-souris			
36	Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel			
37	Informier sur l'état d'avancement de la démarche			
38	Suivre et évaluer les espèces et les habitats			
39	Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités			
40	Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs			
41	Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet			

Bilan des actions menées en 2024

Le Document d'Objectifs révisé a été validé par le comité de pilotage du 3 février 2022. L'arrêté portant approbation du Document d'Objectifs est quant à lui intervenu le 16 novembre 2022.

L'année 2024 s'est achevée avec la validation du bilan 2024 et des perspectives d'actions 2025, par le Comité de Pilotage, réuni le 12 décembre 2024.

1 : Encourager les pratiques agricoles extensives



Description

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune 2023-2027, un nouveau dispositif de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a été mis en place à partir de 2023.

Pour cette nouvelle programmation 2023-2027, le Parc a ouvert trois territoires éligibles à des MAEC de préservation des prairies humides et de leur biodiversité :

- le site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin,
- le site Natura 2000 des Landes de Lessay : sur ce territoire des mesures complémentaires visant d'autres milieux naturels d'intérêt (dunes, landes et prés salés) ont été ouvertes,
- les zones humides hors marais du territoire du Parc et du SAGE Douve Taute.

Un fort niveau de contractualisation a été atteint en 2023, dans la mesure où les précédents contrats prenaient fin et en l'absence de visibilité sur la disponibilité budgétaire à venir. Le dispositif a cependant été de nouveau ouvert en 2024, pour de nouveaux exploitants et/ou de nouvelles surfaces.

Surface SAU du site	Contrats	Nb exploitations engagées	Surface SAU engagée MAEC	Proportion SAU en MAEC
23 957 ha	Contrats 2023-2027	353	9 862 ha	41 %
	Contrats 2024-2028	20	337 ha	1 %

Le niveau de contractualisation est à ce jour de 10 199 ha sur le site « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », soit 42 % de la SAU éligible pour 362 bénéficiaires, un niveau équivalent à la précédente programmation PAC 2017-2022 (379 bénéficiaires pour 44% de la SAU engagée).

Favoriser les pratiques agricoles vertueuses

Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont) – Le Parc naturel régional des Marais renouvelle l'opportunité de souscrire à de nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques, en 2024.

La nouvelle Politique agricole commune (PAC), entrée en vigueur en 2023, a permis l'ouverture par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin de nouvelles Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) sur les marais et les zones humides du territoire.

« Ces mesures ont notamment pour objectif la préservation de la faune et de la flore typiques des zones humides, dont certaines espèces sont rares et menacées, mais également la protection de la ressource en eau », explique Lucie Dufay, chargée de mission Natura 2000. Ces Maec sont des engagements souscrits sur la base du volontariat par des exploitants agricoles, visant à accompagner aussi bien le changement que le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement (fauche, pâturage, entretien de fossés et de mares). L'engagement se fait pour une durée de cinq ans et donne lieu à une indemnisation annuelle. Il est assorti d'une formation obligatoire au cours des deux premières années. Les mesures sont finan-

cées par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et l'État (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). »

L'entretien des fossés plébiscité

Quatre cent soixante et onze exploitations, pour une surface de 15 110 ha de prairies, ont souscrit à ces nouvelles Maec, mises en place en 2023. « Cela confirme l'importance du dispositif dans le maintien de pratiques vertueuses sur le territoire. Sur les marais par exemple, 40 % des surfaces agricoles bénéficient d'une Maec. Ces mesures permettent de maintenir les prairies humides du territoire, en soutenant l'entretien des surfaces en herbes et l'élevage. Les principales mesures choisies par les agriculteurs sont le retard de fauche, le maintien du pâturage en limitant le nombre d'animaux ou encore l'absence de fertilisation. Le soutien à l'entretien des fossés a, par ailleurs, été largement plébiscité : grâce à cette aide financière, près de 300 km de fossés et une trentaine de mares seront entrete-



De nouveaux dossiers sont disponibles pour souscrire aux Maec au sein du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, dans la Manche.

(PHOTO : ARCHIVES OUESTFRANCE)

nus durant les cinq prochaines années. »

Le Parc naturel régional renouvelle donc, en 2024, la possibilité de s'engager en Maec pour de nouveaux exploitants ou de nouvelles

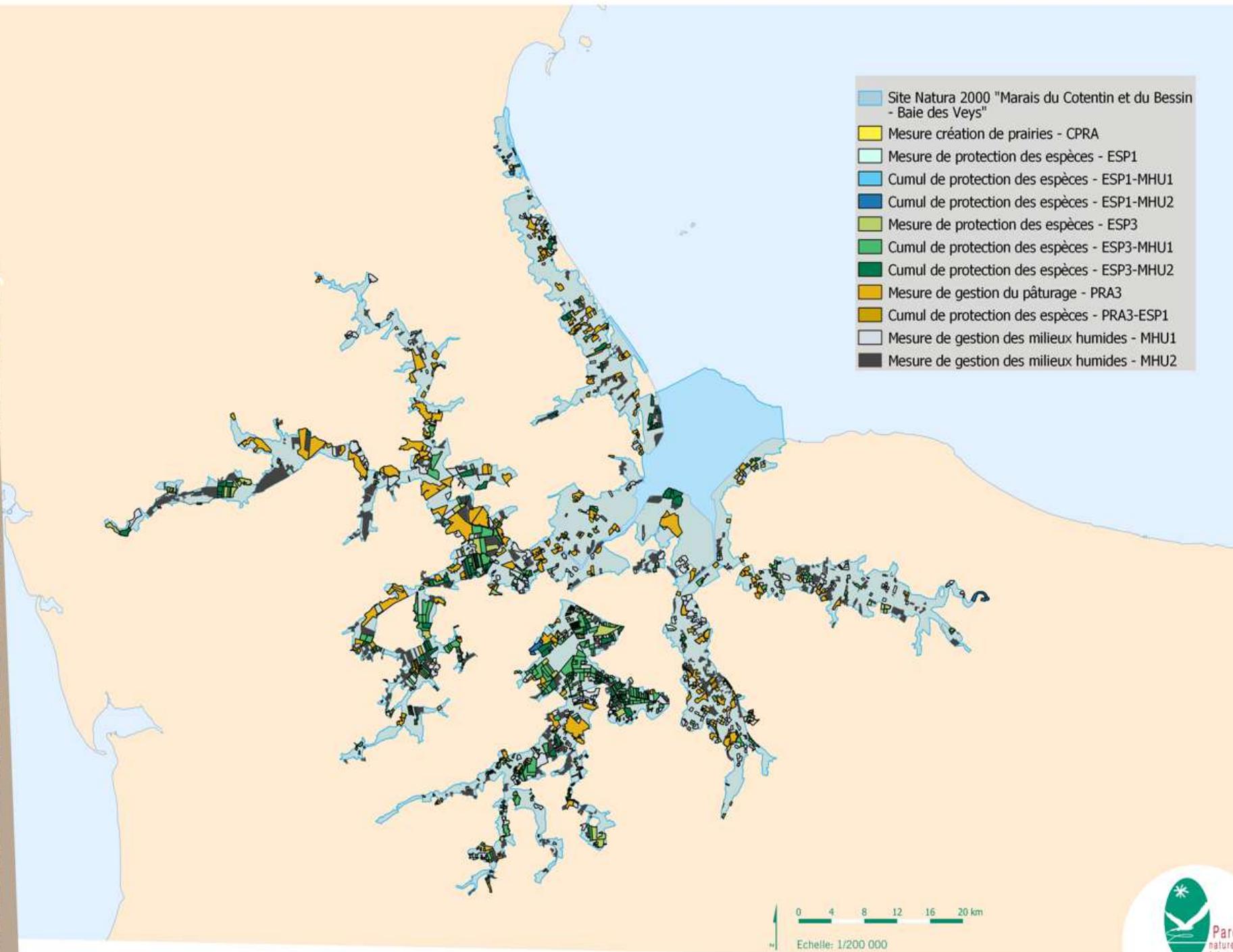
surfaces. Des permanences seront organisées pour la réalisation des nouveaux dossiers. Il faut prendre rendez-vous, dès maintenant, avec Lucie Dufay au 02 33 71 85 36 ou ldufay@parc-cotentin-bessin.fr

Communication pour l'ouverture de la campagne de MAEC 2024

Détail des MAEC contractualisés

Codes	Intitulé de la mesure	Rémunération	Engagements totaux (2023 et 2024)
NO_COBE_PRA 3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	72 €/ha	2 990 ha
NO_COBH_MHU 1	Préservation des milieux humides	150 €/ha	3 091 ha
NO_COBH_MHU 2	Préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha	3 571 ha
NO_COBE_CPRA	Création de prairies	358 €/ha	12 ha
NO_COBE_ESP 1	Protection des espèces niveau 1 (bande refuge 10 % minimum)	+ 82 €/ha	192 ha
NO_COBE_ESP 3	Protection des espèces niveau 3 (fauche au 25 juillet)	+ 200 €/ha	3 135 ha
NO_COBE_IAE 2	Entretien durable des infrastructures agro-écologique (mares)	62 €/mare	46 mares
NO_COBH_IAE 3	Entretien durable des infrastructures agro-écologique (fossés)	1,6 €/ml	301 km

Parcelles engagées en 2023 sur le territoire Natura 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys"



- Site Natura 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys"
- Mesure création de prairies - CPRA
- Mesure de protection des espèces - ESP1
- Cumul de protection des espèces - ESP1-MHU1
- Cumul de protection des espèces - ESP1-MHU2
- Mesure de protection des espèces - ESP3
- Cumul de protection des espèces - ESP3-MHU1
- Cumul de protection des espèces - ESP3-MHU2
- Mesure de gestion du pâturage - PRA3
- Cumul de protection des espèces - PRA3-ESP1
- Mesure de gestion des milieux humides - MHU1
- Mesure de gestion des milieux humides - MHU2

0 4 8 12 16 20 km
Echelle: 1/200 000

Instruction

L'instruction des demandes de MAEC 2023 a démarré à la mi-année 2024, et n'est toujours pas finalisée au 31/12/2024 (reste principalement les fossés et les mares, et certains dossiers bloqués pour raison informatique). La mise en paiement a également démarré. Le suivi des MAEC est assuré par le Parc.

2024 a également été marqué par d'importants aller-retours administratifs, dans le cadre du lancement des contrôles par l'ASP, qui ont accru largement la charge de travail et ont engendré des inquiétudes pour les exploitants. Après le démarrage des instructions, et alors que les exploitants respectaient leur engagements depuis plus d'un an, de nouvelles règles ont exclu des surfaces, éligibles au moment de la soumission des dossiers : ajout d'une surface minimum pour s'engager dans une mesure (0,1 ha), taux minimal de pâturage (0,05 ha) dans les parcelles engagées en pâturage. A cela s'est ajouté en fin d'année l'obligation de rééditer tous les plans de gestion, selon de nouvelles formulations souhaitées par l'ASP pour ses contrôles.

Le travail d'animation et de suivi des MAEC a donc été considérablement alourdi et dominé par ces demandes en 2024. Le Parc a sollicité à plusieurs reprises les services de l'État (DRAAF et ASP) pour se rencontrer afin de clarifier de nombreux points, sans réponse. Ces besoins étaient pourtant essentiels au vu de la très forte fréquence des contrôles sur le territoire en fin d'année.

Formations MAEC

La souscription à une ou plusieurs MAEC est dorénavant soumis à l'obligation de réaliser une formation durant les 2 premières années de l'engagement pour bénéficier de l'aide financière. Le Parc a choisi de proposer des formations collectives à la demi-journée, bien accueillies par la profession. Les formations ont démarré fin 2023 et se poursuivent jusqu'au mois de mars 2025. La majorité des formations a eu lieu en 2024. Au total, 47 sessions ont été proposées pour accompagner les 485 exploitants engagés en MAEC sur les territoires ouverts par le Parc (MAEC sur sites Natura et zones humides du SAGE Douve-Taute et du Parc).

Le thème « Valeur fourragère des prairies de marais et gestion du jonc » est largement plébiscité (190 exploitants), suivi par la « gestion du parasitisme » (80). Les autres thèmes ont été choisis à part égale par environ 40 exploitants.

Financement et perspectives

L'ensemble des contrats souscrits à ce jour sur le site représente un coût annuel de 2 528 255,00 €, soit 12 641 275,00 € sur les 5 années de l'engagement.

Ce bilan constitue aujourd'hui un prévisionnel, en attente de la finalisation de l'instruction et de l'envoi des surfaces validées par les services instructeurs.

Préservation des nichées de Busards

Trois nids ont fait l'objet d'intervention de protection, dont deux avec la DDTM 50 (Saint-André-de-Bohon, Le Hommet-d'Arthenay, Saint-Hilaire-Petitville) : deux préservations de

nids ont permis la production de 2 jeunes à l'envol. Un intervention en cours de fauche a permis de sauver au moins 2 jeunes sur 4 au Hommet-d'Arthenay.



Formations MAEC en salle et sur le terrain © L. Dufay

Coût 2024

Contrats : 2 528 255,00 € (soit 12 641 275,00 € sur 5 ans)

Animation : 14 484,75 €

Financement

Etat /Europe (MAEC)

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux : cf. ci-dessus



2 : Soutenir l'élevage pâturant

Description

Depuis 2019, le programme « Elevage & Marais » est animé par le Parc et la Chambre d'Agriculture de la Manche pour revaloriser et soutenir l'élevage sur des territoires de marais et zones humides avec des actions opérationnelles et des réflexions autour des politiques publiques. Financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), il s'est décliné en 2 projets de 3 ans : 2019-2021 et 2022-2024.

2024 a donc été une année de bilan et de perspectives (RDV techniques, groupe de travail, etc..). En novembre, une réunion du comité technique a validé une nouvelle poursuite du projet sur 3 ans (2025-2027).

Accompagnement des éleveurs et valorisation des pratiques agricoles

Il s'agit d'un accompagnement technique autour du maintien du pâturage dans les marais, à destination de tous les éleveurs s'intéressant à ce sujet. En 2024 :

- 2 accompagnements individuels (2 fermes laitières) ;
- la poursuite de l'accompagnement d'une partie des fermes suivies en 2022 et 2023, de manière plus légère, afin que les éleveurs gagnent en autonomie ;
- 2 formations collectives : l'une sur la reconnaissance des plantes des marais et l'autre sur la restauration des prairies sans mécanisation ;
- 1 demi-journée chez un des éleveurs suivi individuellement pour le retour d'expérience.

Une journée technique « Accompagner les éleveurs dans la valorisation des prairies » visant à promouvoir une démarche territoriale valorisant les pratiques d'élevage et les prairies en milieux humides a été organisée par le FMA, sur la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Plus de 40 personnes ont participé, 4 témoignages d'éleveurs et une visite de ferme de marais ont rendu les échanges concrets.



Journée technique « Accompagner les éleveurs dans la valorisation des prairies » © M. Deville

Une 4^{ème} édition au Concours Général Agricole « Pratiques AgroEcologiques - prairies et parcours » s'est tenue début juin sur la vallée du Merderet, pour valoriser et mettre en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais. La remise des prix a eu lieu lors de la foire de Lessay en septembre. Le lauréat participera au concours national, lors du Salon International de l'Agriculture 2025.

Amélioration des connaissances sur la prise de poids des animaux pâturant les marais

En complément des données existantes sur la valeur nutritive de la flore, une étude a débuté sur la valeur alimentaire des marais. Au printemps 2024, 5 fermes ont répondu favorablement à la proposition du binôme Parc/Chambre d'Agriculture de suivre la prise de poids d'animaux dans les marais lors de la saison de pâturage. Cette étude s'intéresse à des lots de bœufs ou de génisses laitières, qui pâturent dans différents marais. Elle va se poursuivre jusqu'en 2026. Le prestataire technique est Littoral Normand.



Prise de poids en entrée de marais © M. Deville

Gestion raisonnée du parasitisme

La gestion raisonnée du parasitisme reste un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux. Des formations « gestion raisonnée du parasitisme en zones humides » sont proposées aux éleveurs en MAE depuis fin 2023. Elles sont menées par le GTV Normand. Environ 90 éleveurs ont choisi cette formation, montrant l'intérêt porté à ce sujet. (cf. Action 1 – Encourager les pratiques agricoles extensives/Formations MAEC)

En émergence

Dans le cadre de l'action « Notre Littoral Demain ? » sur la façade Est Cotentin, la création

d'un observatoire agro-écologique des prairies de ces marais arrière-littoraux a été initiée avec la définition et la méthodologie des éléments qui seront suivis (type de végétation, pratiques d'exploitation,...) et de premiers contacts ont été pris avec des éleveurs et le Conservatoire Botanique de Normandie. Il aura vocation à suivre des éleveurs et leurs pratiques d'exploitation des prairies de marais (cf. Action 19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature)

Coût 2024

Sans objet

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Normandie, Etat

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux ciblés sur le pâturage : voir MAEC

Surface en marais communal collectif : 1337 ha

Nombre d'agriculteurs accompagnés : 15 en collectif, 6 en individuel



3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agropastoraux, démarches qualité...)

Description :

Dans le cadre du projet « Préservation de l'élevage extensif sur les Marais du Cotentin et du Bessin », un volet transmission-installation a été initié. En 2024, le Parc a participé à la co-construction d'une journée thématique « Elevage et marais - Renouvellement des générations » avec la Chambre d'agriculture, qui a eu lieu en début d'année 2025.

Par ailleurs, d'autres actions, plus généralistes, ont été menées par le Parc : intervention dans des structures de formations : AgroCampus, Master de l'Université de Caen, BTS ACSE.



Génisses pâturent dans les marais © M. Deville

Coût 2024

Sans objet

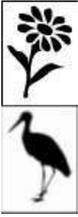
Financement potentiel

Etat/Europe, collectivités

Indicateur de mise en œuvre

Solde installation transmission : non collecté

Evolution du nombre de structures agricoles : non collecté (RPG 2023 non disponible)



4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux

Description

Dans le cadre du Plan Biodiversité, le Ministère de la Transition Ecologique a initié une expérimentation de nouveaux outils de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur la période 2019-2021 dans le cadre du 11^e programme des Agences de l'Eau. Le Pnr MCB a proposé sa candidature en 2020 pour le territoire du bassin-versant du Merderet.

Le dispositif a été déployé, à partir de mai 2021, sur le territoire identifié et mis en œuvre en 2022 avec 20 fermes engagées (l'enveloppe financière demandée à l'AESN a été entièrement utilisée). En 2023, la nouvelle PAC a nécessité la mise en compatibilité de ce dispositif PSE, avec l'ajout d'un critère d'éligibilité supplémentaire. 19 fermes sont restées engagées.

En 2024, comme en 2023, l'ensemble du dispositif a été administré tout au long de l'année : instruction des dossiers, paiement puis contrôle d'une partie des fermes engagées et appels de fonds auprès de l'AESN.

Coût 2024

Paiement PSE : 200 000 €

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de démarches PSE engagées : 1

Surfaces engagées en PSE : 390 ha (dans le site Natura 2000) et au total 490 ha de zones humides



5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

Description

Dans le cadre de la nouvelle campagne de souscription aux MAEC, la mesure d'entretien des fossés a rencontré un franc succès, notamment lié à la revalorisation de la rémunération de cet engagement. En 2024, cela correspond à 302 km de fossés engagés par 160 exploitants qui bénéficieront d'un entretien dans les 5 prochaines années, sur le linéaire total estimé de 2 000 km de fossés dans le site Natura 2000.

Par ailleurs, 46 mares font également l'objet d'un engagement à ce jour, et les modalités de leur gestion validées avec le Parc au travers d'un plan de gestion spécifique.

Les ASA réalisent les travaux de curage, de faucardage ou de broyage sur les fossés.

ASA	Broyage (ml)	Faucardage (ml)	Curage (ml)
ASA Aure			2 500
ASA Catz-Brévands-les Veys	6 800		9 600
ASA Douve		36 928	
ASA Taute	1 340	11 250	670
AS Bassin Vire		2 000	

En 2024, ce sont ainsi près de 13 km de linéaire curé, 50 km faucardé et 8 km broyé sur les marais géré par les ASA de l'Aure, de Catz-Brévands-les Veys, de la Douve, de la Taute et de la Vire.

Coût 2024

Contrats MAEC fossés : 483 200,00 € (2 416 000,00 € sur 5 ans)

Contrats MAEC mares : 2 852,00 € (14 260,00 € sur 5 ans)

Financement

Etat /Europe (MAEC)

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de fossés entretenus : 302 km (MAEC) + 71 km (ASA)

Nombre de mares entretenues : 46



6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »

Description

Reméandrage du Gorget

Suite à une première consultation des entreprises ayant révélé des coûts largement supérieurs aux estimatifs, le portage financier par l'ASA de la Douve d'une telle opération n'était plus envisageable.

La communauté de communes Cote Ouest centre Manche (COCM) a accepté de reprendre la maîtrise d'ouvrage du projet.

La COCM a rencontré l'ensemble des communes et exploitants agricoles concernés pour faire le point sur ce dossier. Des propositions d'amendements au projet technique initial ont été faites lors d'un comité de pilotage réuni en janvier 2025.

ASA des Bas Fonds de la Douve

Le Parc a accompagné l'ASA dans plusieurs projets de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) sur des cours d'eau présentant des problèmes d'écoulement. A l'issue des relevés réalisés sur la Sèves au droit de la carrière de tourbe de Baupte encore en exploitation, une synthèse complète des enjeux hydrauliques existants a été réalisée pour orienter les porteurs de projet sur une approche fonctionnelle de l'hydrosystème.

Merderet

En 2024, le Parc a participé au COPIL du Programme de Restauration du Merderet porté par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Après une première phase administrative, les travaux de clôture et abreuvoir se sont poursuivis en 2024 pour un montant total sur les 2 années écoulées de 234 000 €. Le technicien a relevé la difficulté de lancer des travaux de remise en fond de vallée sur le secteur.

Un projet de restauration hydraulique à Vaulaville sur la commune de Ste Mère-l'Eglise est en cours de définition.

ASA de la Taute supérieure

Le Parc a accompagné l'ASA dans plusieurs projets de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) sur l'amont de la Taute présentant un dépôt important de sédiment dans le lit mineur. Après une visite de terrain réalisée pendant l'été qui a permis de comptabiliser 5 vasières sur 2 km de cours d'eau, un plan de gestion différencié a pu être rédigé. Il prévoit le faucardage de 1 982 ml avec une intervention ponctuelle de curage sur 200 ml et la pose de fascines avec des végétaux vivants sur les berges érodées. Ces travaux s'échelonneront entre 2025 et 2027.

ASA de Ste Marie du Mont

Suite à des problèmes d'écoulement sur le marais d'Audouville-la-Hubert, Turqueville et Ste-Marie-du-Mont, et conformément aux prescriptions émises par les services de l'Etat, le Parc a accompagné l'ASA dans la rédaction d'une DLE préalable à des

travaux hydrauliques à conduire sur 4 177 ml sur la Petite Crique. Les travaux sont programmés pour l'été 2025.

ASA de la Vallée de l'Aure Inférieure

En 2024, un plan de gestion différencié des cours d'eau et fossés entretenus par l'ASA a été rédigé par le Parc et porté à la connaissance des services de l'État pour permettre la réalisation des travaux d'entretien dans les meilleures conditions sur 2024 et 2025. Pendant l'été, l'ASA a réalisé du faucardage sur des tronçons de l'Aure et du curage de fossés sur 6 000 ml au total, ce qui a permis de résoudre les problèmes d'écoulement constatés par les agriculteurs et partagés avec la FDP 14, la DDTM 14 et le Parc en mai.

Entretien des cours d'eau

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement en 2024
Douve	10 987 ha	333 km		Broyage de berges : 23,7 km
				Faucardage : 152 km
				Curage : 4,2 km
Taute	5 417 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 61,8 km
				Faucardage : 73,9 km
				Curage : 1,9 km
Aure	2 449 ha			Faucardage : 3 000 m
Vire	2 267 ha			Pas de travaux
Ravenoville	1 750 ha	22 km	7 km	Pas de travaux
Ste-Marie du Mont	1 800 ha	26 km	31 km	Broyage de berges : 2 km
				Faucardage : 5 km
St-Germain de Vareville	512 ha	9,6 km	9,3 km	Pas de travaux
Foucarville	231 ha	7,5 km	7,5 km	Broyage de berges : 4 km
				Curage : 950 m
Catz-Brévands-Les Veys	923 ha			Broyage de berges : 9,5 km
Clos Prétôt	182 ha			Pas de travaux
Taute supérieure	147 ha			Pas de travaux

Travaux d'entretien AS

Coût 2024

Sans objet

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Communauté d'Agglomération Le Cotentin,
Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Indicateur de mise en oeuvre

Linéaire de cours d'eau restauré : 0

Linéaire de cours d'eau entretenu : voir tableau ci-avant



7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

Description :

Ouvrage du « Moulin du Mesnil » sur la Taute

Le Parc a travaillé avec l'ASA de la Taute supérieure, propriétaire de l'ouvrage, à la définition d'une étude fonctionnelle sur le marais du Mesnil. L'objectif est d'évaluer l'impact d'un abaissement de la nappe superficielle sur le fonctionnement de cette zone humide tourbeuse (sols et biodiversité) et les usages locaux (exploitation agricole, pompage d'eau potable, rejets de STEP...) afin de faire émerger un scénario d'aménagement adapté à la circulation piscicole qui fera consensus auprès des riverains. Le soutien de la Région Normandie conditionnant le lancement de l'étude par l'ASA, le Parc naturel régional a appuyé celle-ci pour répondre à l'appel à projet FEDER « Trame Verte et Bleue », qui n'a pas reçu de réponse en fin d'année 2024.

Ouvrage de « la Clergerie » sur la Taute

L'ASA des bas fonds de la Taute a rencontré le Département de la Manche avec l'appui technique du Parc dans l'objectif d'intégrer le marais d'Auxais, inscrit en Espace naturel sensible (ENS) et alimenté en eau grâce à l'ouvrage de la Clergerie, au projet RCE porté par l'ASA. Lors des discussions, il est apparu nécessaire pour le Département de comprendre le fonctionnement hydraulique et pédologique du marais d'Auxais afin de maintenir un niveau d'eau suffisant dans les sols pour la préservation du site et de la biodiversité associée. Une meilleure compréhension des enjeux hydropédologiques du marais d'Auxais conditionnera les travaux d'aménagement à engager sur l'ouvrage de la Clergerie par l'ASA de la Taute. La poursuite du projet RCE sur l'ouvrage de la Clergerie est donc suspendu à la réalisation d'une étude complémentaire par le Département sur le marais d'Auxais. Le Parc continuera d'appuyer l'ASA dans sa démarche de mise en conformité de l'ouvrage.

Ouvrages de la basse vallée sur l'Aure

En 2024, tous les ouvrages impactant la remontée piscicole sur l'Aure Inférieure ont été mis en conformité par l'ASA grâce à l'appui du Parc, de la Fédération de Pêche du Calvados et au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Région Normandie.

L'ASA s'est engagée dans une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux (agricole, biodiversité, pêche, chasse...). Les modalités de gestion des 6 ouvrages impactant la remontée piscicole sont aujourd'hui encadrées par un Arrêté Préfectoral expérimenté depuis 3 ans. Sa mise en application par l'ASA est évaluée chaque année au sein d'un comité technique organisé par la DDTM 14 et animé par le Parc naturel régional qui réunit tous les acteurs du territoire (ASA Aure, FDP 14, FDC 14, associations locales de pêche et de chasse, représentant de la conchyliculture, CA 14, OFB, Ter'Bessin, Agence l'eau).

Coût 2024

donnée non récoltée

Financement

donnée non récoltée

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre d'obstacles aménagés : 1



8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Description

Gestion des niveaux d'eau dans les marais de l'Aure Inférieure

Suite aux problèmes récurrents d'inondation du marais de La Cambe, constatés sur le terrain en 2021, 2023 et 2024 par le Parc et l'ASA, avec Ter'Bessin, la FDP 14 et les services de l'État, le comité technique a évoqué le projet d'une étude fonctionnelle pour comprendre l'origine de ces inondations et le rôle des ouvrages dans la gestion du risque d'inondation. En l'absence de porteur de projet, le Parc a proposé de piloter cette étude.

En janvier 2024, le Parc a présenté en COPIL Baie des Veys les enjeux d'une étude fonctionnelle à mener sur le marais de l'Aure. L'étude concernera le cœur du marais de La Cambe et intégrera plusieurs volets, en intégrant approche évolutive de l'hydrosystème en proposant une vision prospective à l'heure du changement climatique :

- une étude hydro-pédologique comprenant une analyse topographique, un diagnostic de l'état des tourbes et un plan d'échantillonnage piézométrique sur 660 ha de marais,
- l'expérimentation d'un Indicateur Trophique de Zone Humide (ITZH) déjà mis en place dans les marais atlantiques pour évaluer la qualité des milieux aquatiques présents,
- un état des lieux faunistiques (anguille, brochet, batraciens, oiseaux) pour identifier des indicateurs pertinents de la fonctionnalité de la zone humide en lien avec la quantité et la qualité de l'eau ;
- une étude de la valeur agronomique des prairies pour évaluer l'intérêt économique du marais en lien avec la gestion des niveaux d'eau.

Etude hydro-pédologique sur le marais de Saint-Germain-sur-Sèves

En 2022, l'ASA de la Douve a lancé une étude hydro-pédologique sur les marais de la Holerotte, soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Seine Normandie et le SD'eau50 et avec l'appui du Parc et l'expertise des bureaux d'étude Ecometrum et Inselberg.

Les résultats de la campagne topographique confirment l'effet continu de subsidence sur le marais depuis 20 ans, avec la perte effective de 20 à 80 cm d'altimétrie selon les secteurs, notamment à proximité du forage d'eau potable (AEP), et davantage marqués depuis 2011 sur le sud de la Sèves.

Plus la tourbe est épaisse, plus les affaissements sont importants. Il existe donc encore un fort potentiel de subsidence sur le marais qu'il s'agit de stopper. Les tourbes sont très compactées jusqu'à 1 m de profondeur et constituées à 85 % d'eau. Ce qui rend leur dégradation irréversible et explique les phénomènes d'inondation par défaut d'infiltration lors des pluies d'orage (impermeabilisation des sols). Les inondations par remontée de nappe ont quant à elles été détectées seulement 10 % du temps de suivi, soit 1 mois et demi correspondant aux mois d'hiver.

Sur le volet hydrologique, si la nappe des sables se recharge en hiver en condition de saturation (inondation), il ressort qu'elle joue un rôle fonctionnel majeur sur le marais, notamment dans le soutien de la nappe des tourbes en période de basses eaux. Or, l'activité de pompage abaisse le niveau piézométrique moyen à cette période durant laquelle les pluies n'ont pas d'effet sur la recharge des nappes. Un travail a donc été initié en fin d'année avec le SD'eau50 pour réfléchir à une nouvelle répartition des pompages en basses eaux sur l'AAC.

Dans le même temps, l'étude a montré que les fossés localisés sur les parties hautes du marais et à proximité de l'AEP sont drainants, contrairement aux autres fossés. Une des perspectives pour préserver les tourbes de toute nouvelle dégradation serait de remettre en eau ces fossés et de mettre en place un calendrier de gestion des niveaux d'eau sur les parcelles impactées.

Suite au COPIL de restitution, une réunion de travail a eu lieu en novembre 2024 avec le SD'eau50 et les services de l'État pour avancer sur les prochaines actions à mettre en œuvre sur le site. Une restitution de l'étude auprès des exploitants du secteur a été organisée en janvier 2025.

Plan de gestion du marais de Saint-Fromond

En 2024, dans le cadre du plan de gestion pour une gestion durable et partagée avec les usagers du marais, l'ASA a expérimenté le calendrier de gestion des niveaux d'eau coté proposé par le Parc sur chacune des unités de gestion identifiées que sont le marais du Silly, de la Couaille et du Lessay. Après quelques évolutions, ce document sera présenté aux usagers pour une validation en Comité Syndical en 2025.

Expérimentation d'ouverture des vannes sur les PAF en Baie des Veys

Suite à l'étude de vérification de la franchissabilité des portes à flots (PAF) par les civelles lancée de 2019 à 2021 sur la Douve, la Taute et la Vire, un calendrier de gestion des vannes est expérimenté sur chaque vallée depuis 2022, afin de favoriser ainsi la remontée piscicole (notamment des anguilles) et d'améliorer la qualité de l'eau en Baie des Veys.

Sur la Douve, en accord avec les services de la DDTM 50, 4 vannes sont ouvertes du 15/12 au 14/04. La fermeture d'une vanne est possible du 15/03 au 14/04 en fonction de phénomènes météorologiques, et du 15/04 au 30/09 en fonction des coefficients de marées. En 2024, le Parc a accompagné l'ASA de la Douve dans un projet de remplacement d'une porte-à-flot qui sera équipée d'une vanne, avec l'élaboration des pièces du marché public et la recherche de financement. L'objectif est d'augmenter le volume d'entrée d'eau de mer en hiver et d'ajuster plus finement l'ouverture des vannes en période d'étiage.

Sur la Taute, si l'ouverture de 2 m² de vannes du 15/12 au 15/02 a pu être testée par l'ASA, l'ouverture de 1 m² au-delà de cette période pose la question du risque d'inondation pour les activités agricoles et d'intrusion salée en période d'étiage.

En 2024, l'ASA de la Taute a souhaité porter une étude sur les flux d'eau salée dans la Taute. Le Parc a apporté son appui dans la constitution des pièces du marché public, l'analyse des offres, et les demandes de financement.

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau et de la CCBDC, l'étude a été lancée le 23/09/2024 avec les bureaux d'étude MN'EAU et Hydrosource. Au total, 4 stations ont été équipées début octobre pour un suivi en continu sur la Taute du Pont Tucker à la Maison des Ormes. L'objectif est d'évaluer l'intrusion saline selon différentes modalités d'ouverture des vannes, à l'occasion de différentes situations de coefficient de marée et de débit, tout en discriminant l'influence de la nappe souterraine et des réseaux secondaires dans cette salinisation.

Sur la Vire, les résultats de l'expérimentation d'ouverture des vannes ont été partagés en copil Baie des Veys le 31/01/2024 avec les services de l'État Manche et Calvados. L'étude hydrogéologique menée par MN'EAU et Hydrosource a montré que le front salé se déplace en amont des portes-à-flot en période estivale par un transfert de sel via la nappe d'accompagnement de la Vire, sans influence des vannes. Par contre, l'ouverture des vannes impacte les niveaux d'eau dans la Vire. Les modalités suivantes ont donc été adoptées : ouverture de 8 vannes du 01/12 au 31/03, réduite à 6 vannes le reste de l'année avec la possibilité de les fermer en fonction des coefficients de marées et des débits de la Vire pour limiter tout risque d'inondation.

Sur l'Aure, l'ouverture des vannes est régit par un Arrêté préfectoral expérimenté selon différentes modalités depuis 2021. Le travail concerté avec les différents usagers du marais a permis de statuer sur l'ouverture d'une vanne toute l'année et de deux vannes du 01/01 au 30/06. En 2024, le nouveau règlement autorise désormais de fermer une vanne en avril lors des grandes marées pour favoriser le ressuyage du marais.

Coût 2024

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, SD'Eau 50, CCBDC, Ter'Bessin

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau

Aure (Arrêté Préfectoral du 31/05/2022) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800 ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha

Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)

Description

Groupe de travail Sangsurière

Le secteur amont de la réserve naturelle de la Sangsurière est exploité par deux producteurs / distributeurs d'eau (6 points de captage AEP):

- ✓ le SMPEP Isthme du Cotentin
- ✓ la Communauté d'Agglomération de Cherbourg (CAC)

Des prélèvements au dessus de la limite réglementaire de 1 300 000 m³ / an sont observés depuis l'année 2016, avec en 2020, un volume pompé de 1 456 723 m³ (+12%).

Un groupe de travail (Etat, AESN, CAC, SMPEP, SD'Eau 50, ASA de la Douve) a été mobilisé afin de partager les problématiques de gestion de l'eau dans le secteur de la réserve naturelle de la Sangsurière. En 2024, une nouvelle réunion a eu lieu en juin, permettant d'échanger sur les volumes pompés. Les dépassements de volumes autorisés ont donné lieu à des échanges et des courriers de mise en demeure en 2023. Le SMPEP a fortement réduit ces dépassements et devrait être en conformité dans les années à venir. Les volumes pompés sont toujours en dépassement pour la CAC, l'inversion de tendance est moins favorable. Le SD'eau50 a également présenté les Études Volumes Prélevables à venir qui permettront d'évaluer les volumes disponibles et les impacts des prélèvements sur les milieux.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau 50 : Les études nécessaires à l'élaboration du PGRE sont en cours, comprenant une thèse sur les aquifères du centre manche, une étude du BRGM sur l'évolution des débits sur la Divette, la Vire et la Taute (terminée en février 2024) et le lancement des études volumes prélevables (cf. ci-dessous).

Connaissance des aquifères : Une thèse est actuellement co-portée par l'Université de Caen et le SD'Eau 50 afin de mieux connaître la géométrie des formations géologiques aquifères du centre Manche (2023-2025). Pour l'instant les sous-bassins de Néhou et d'Orglandes-Picauville ont été étudiés.

Evolution des débits sur la Divette, la Vire et la Taute : l'étude a été finalisée en février 2024 et a permis de modéliser l'impact du changement climatique sur les débits d'étiages des trois cours d'eau. Elle a également pu mettre en lumière l'impact attendu sur la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable à court, moyen et long terme.

Études volumes prélevables : Le Syndicat départemental d'eau de la Manche a lancé en 2024, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les marchés publics pour la réalisation d'études volumes prélevables sur l'ensemble du département.

L'étude concernant les masses d'eau du Centre Manche débutera donc début 2025 dans l'objectif d'approfondir la connaissance sur l'équilibre entre besoins et ressources, en tenant compte des exigences des milieux aquatiques et dans une perspective de changement climatique et d'évolution des usages.

L'ambition de cette étude est d'éclairer les Commission Locale de l'Eau (CLE) des SAGE afin que celles-ci puissent dans une seconde phase définir les débits objectifs d'étiage, les niveaux d'eau objectifs, des volumes prélevables à différentes périodes de l'année, à leur répartition entre les catégories d'utilisateurs et des conditions de prélèvements.

Coût 2024

Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : donnée non récoltée



10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau

Description

→ RNR marais de la Taute

Initié en 2023, l'étude sur l'hydrologie de la RNR conduite par le bureau d'études Hydrosorce s'est poursuivie en 2024. Un premier examen des résultats indique que l'étalonnage souffre de quelques imprécisions qui n'ont pas permis de conclure sur l'effet des casiers sur le niveau du toit de nappes. De nouveaux piézomètres ont été installés et d'autres systèmes de mesure seront testés prochainement, afin de conduire une nouvelle analyse des résultats en 2025.

→ ENS des Ponts d'Ouve

Afin d'améliorer la gestion hydraulique de plusieurs parcelles, la gestion de l'ENS des Ponts d'Ouve a été répartie en 6 Unités de Gestion Hydraulique (UGH). En 2024, les ouvrages ont fait l'objet d'un entretien, et une trappe obsolète a été remplacé.

Coût 2024

ENS des Ponts d'Ouve : 7 500 €

Financement

AESN, CD 50, Région

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de sites : 3

Surface du réseau : 396 ha



11 : Optimiser la gestion des mares de chasse

Description

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie porte un projet d'amélioration de la gestion des mares de chasse, en faveur de la biodiversité sur la vallée de la Taute. Le comité de gestion du projet s'est réuni le 12 avril 2024 avec une présentation des inventaires faunistiques et floristiques réalisés en 2023, et les opérations de gestion mises en place (pâturage des oies, faucardage, broyage, curage des fossés).

Coût 2024

Non évalué

Financement

OFB/FDC50

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de communications (divers supports) : Non évalué
Nombre de contacts individuels : Non évalué
Surface de marais concernée : Non évalué



12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants

Description

Il n'y a pas d'avancée en 2024 sur la mise en œuvre des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la baie des Veys.

Coût 2024

Sans objet

Financement potentiel

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui



13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives

Description

Le Parc réalise une veille des espèces invasives sur son territoire, avec son réseau de partenaires : ASA, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels...

Le projet de recherche-action CRIME Crassule co-porté par le Parc, l'Université de Rennes, la Fédération départementale de la Chasse de la Manche (FDC50) et le CEN Normandie pour étudier les capacités de colonisation de la Crassule de Helms, appliqué à la gestion (appel à manifestation d'intérêt de l'OFB) a démarré en 2024.

Le projet s'appuie sur une synergie chercheurs-gestionnaires en combinant une démarche expérimentale en laboratoire et une approche technique en utilisant des foyers *in situ*. La finalité est donc opérationnelle avec l'amélioration des méthodes de détection et de lutte contre l'espèce, transposables et utilisables par tous les gestionnaires de milieux naturels, en améliorant les connaissances sur les capacités de colonisation de l'espèce et les facteurs facilitateurs.

Le comité de pilotage du projet s'est réuni le 09/02/2024 et le comité technique réunissant l'ensemble du réseau des partenaires s'est réuni le 12/04/2024.



Réunion du comité technique du projet CRIME Crassule © L. Dufay

Le marais de Saint-Fromond est le site expérimental retenu pour porter plusieurs actions de recherche sur la détection et la gestion. En 2024, le Parc y a mené 2 actions :

Essai de détection de la crassule par un drone

Plusieurs essais de survol ont été effectués dans le marais pour tester l'efficacité de cette méthode pour mieux détecter les premiers signes d'une colonisation et rechercher de nouvelles stations de crassule. Deux méthodes ont été comparées à la recherche à vue sur site (méthode de prospection classique) : la recherche à vue sur des orthophotoplans, et l'autoclassification. Cette dernière ne s'est pas révélée probante. L'utilisation des orthophotos pour cibler des secteurs, complétée par une recherche à vue sur le terrain reste aujourd'hui le moyen de détection le plus efficace.

Opération test d'arrachage sur des mares de gabion

Le Parc et la FDC50 ont démarché les propriétaires de gabions envahis de crassule pour disposer de plusieurs gabions où effectuer des tests d'étrépage. Le Parc a porté les travaux d'arrachage mécanique permettant de créer les 3 placettes test de suivi, sur une centaine de m² pour chacune. Un suivi fin de la repousse a par la suite été mis en place par l'Université de Rennes, pour suivre notamment la recolonisation par la crassule.



Expérimentation d'étrépage de la crassule © L. Dufay

En 2024, l'Université de Rennes a piloté une vaste enquête pour recenser les sites sur lesquels la crassule de Helms est présente, les suivis de la dynamique de colonisation, ainsi que les modalités de gestion mises en œuvre. L'enquête est toujours ouverte, et les [premiers résultats en ligne](#).

En 2025, le Parc lancera un groupe de travail sur la question du « vivre avec » ces espèces. Un moment de bascule se dessine pour certaines espèces (notamment la crassule) où l'éradication ne semble plus possible, mais où l'entretien courant du marais doit intégrer ces problématiques. Il est nécessaire de convenir avec les différents acteurs (services de l'État, usagers) une ligne commune et de proportionner les réponses à apporter aux usagers.

Coût 2024

Travaux d'arrachage mécanique : 15 000 €

Stage « comparaison des méthodes de détection de la crassule » : 5 000 €

Financement

OFB/Parc

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de formations organisées : 0

Nombre de participants : 0



14: Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Description

Jussie

x En 2021, une station de plusieurs pieds de jussie (*Ludwigia peploides*) a été découverte sur les berges du plan d'eau de la tourbière de Sèves. Suite aux prospections pour préciser l'état de la colonisation, les stations ont fait l'objet d'une première campagne d'arrachage en 2023 par le Parc et la brigade invasives du CEN Normandie permettant le traitement sur place de 2 120 litres de jussie.

En 2024, une nouvelle station a été découverte au sud-est du plan d'eau de la tourbière de Sèves. Le traitement de cette station, ainsi que la reprise des repousses sur les stations traitées en 2023 a abouti à 2 campagnes d'arrachage de 6 440 litres par le Parc et la brigade invasives du CEN Normandie. Les produits d'arrachage ont de nouveau été enfouis directement sur place, avec l'aide de la Florentaise.



Chantier d'arrachage de la jussie au sud de la Tourbière de Sèves © N. Fillol

x Le Syndicat de la Vire a renouvelé ses travaux d'arrachage manuel des stations de Jussie sur la Vire en 2024, au droit des communes de Rampan, Pont-Hébert et Cavigny.

Crassule de Helms

Suite au constat d'impossibilité d'action sur le marais de St-Fromond, aucun nouveau travaux d'arrachage de Crassule de Helms n'a eu lieu depuis 2021.

Le marais de Saint-Fromond fait l'objet d'un suivi fin de la colonisation par la crassule de Helms.

En 2024, dans le cadre du stage « comparaison des méthodes de détection de la crassule », l'ensemble du marais de Saint-Fromond a fait l'objet de prospections et la carte de propagation de l'espèce a pu être mise à jour.

Myriophylle du Brésil

x En 2024, aucun nouveau projet de gestion du myriophylle du Brésil n'a vu le jour, alors que les foyers situés sur la Sèves essaient en aval dans la basse vallée de la Douve. Des tapis flottants et de nouvelles stations sont régulièrement découvertes jusqu'à la baie des Veys.

Pour rappel, en 2022, un chantier d'arrachage manuel de la Myriophylle du Brésil sur la Sèves a été réalisé par l'ASA de la Douve, mais les travaux mécaniques prévus sur des fossés très envahis n'ont pas pu être menés à bien faute de consensus sur la solution d'épandage des produits (épandage sur terre arable remis en question).

x Le myriophylle du Brésil est présent sur les bords de la Douve en bordure de site et depuis la deuxième année à l'intérieur du site ENS des Ponts d'Ouve, à proximité du platelage traversant la saulaie (entre la variante chemin des busards et le platelage).

À l'intérieur de l'ENS et en bordure de la Douve, un agent du Parc et la brigade invasives du CEN Normandie ont réalisé un arrachage des stations de Myriophylle du Brésil en 2024, après prospection des secteurs à fort potentiel de colonisation par le myriophylle à l'intérieur de l'ENS.

Secteur	Période/temps passé	Moyen/coût
Intérieur du site ENS	Septembre, 2 heures	2 agents Arrachage d'une poubelle de 100 litres de myriophylle
Bord de Douve	Septembre, 1,5 jours	1 agent Parc+3 agents du CEN Arrachage de 6 m ³ de myriophylle
Prospection intérieur du site	Septembre, 1/2 journée	1 agent Parc+ 1 agent CEN

Coût 2024

Non évalué

Financement potentiel

Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : donnée complète non récoltée

Surfaces concernées : donnée complète non récoltée



15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

Description

Le comité de pilotage de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques dans la Manche a eu lieu le 23 avril 2024. Le réseau départemental coordonné par la FDGDON est aujourd'hui constitué de 1753 piègeurs. Dans l'attente des chiffres pour 2024, le nombre de capture en 2023 a sensiblement diminué par rapport aux années précédentes : 41 000 contre 48 000. L'analyse du nombre de captures annuelles par bassin sur les 5 dernières années fait ressortir la Douve, qui concentre près de 30 % des captures du département et qui connaît une forte augmentation sur la côte Est, la Douve intermédiaire et le Merderet aval.

Dans le Calvados, la lutte est organisée par la FREDON Normandie.

Coût 2024

Sans objet

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, collectivités, Conseils Départementaux

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces concernées : information non récoltée



16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses

Description

Depuis novembre 2023, un arrêté inter-préfectoral portant réglementation de la pêche maritime professionnelle et de loisir en baie de Seine occidentale interdit la pêche professionnelle et de loisir des poissons amphihalins sur 3 secteurs de Tatihou et de la baie des Veys, et permet de prendre en compte les mesures validées lors de l'élaboration du Document d'Objectifs « Baie de Seine Occidentale ».

La base de données de la CACEM permet de relier des contrôles à des zones réglementaires. Le domaine d'action de l'arrêté inter-préfectoral du 27 novembre 2023 portant réglementation de la pêche en Seine occidentale englobant une zone géographique plus vaste que la baie des Veys, l'interrogation de cette base ne permet pas, pour ce thème, de distinguer la baie des Veys uniquement.

Coût 2024

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Mise en place de la réglementation : Oui

Mise en place du balisage : Oui

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants

Description

Aucune action pour cette mesure en 2024.

Coût 2024

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle



Description

L'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle en baie des Veys (ARP) doit permettre de prendre en compte les activités de pêche au sein des DOCOB des sites Natura 2000, afin de les dispenser d'EIN. Sur le site « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys », l'ARP est piloté par l'OFB. L'étude, basée sur plusieurs suivis (cartographie de la répartition des limicoles hivernants à marée basse par RNF, prélèvements des principaux bivalves réalisées par le GEMEL pour évaluer la ressource trophique ; diagnostic de l'usage pêche à pied professionnelle par CRPMEM), doit permettre de caractériser l'importance de la pêche à pied professionnelle, en termes de pressions physiques sur l'habitat, de dérangement et de compétition trophique, au regard des autres activités humaines exercées sur la baie des Veys. Le rapport final a été présenté par RNF et l'OFB en fin d'année 2024.

L'article 13 du décret portant extension de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (n° 2021-1319 du 12/10/2021) stipule que « *La pêche à pied professionnelle est interdite à l'exception de la pêche à la coque qui peut être autorisée dans la réserve dans le cadre de la réglementation en vigueur après avis du conseil scientifique de la réserve* ».

En mars 2024, suite aux campagnes de prélèvements de bivalves en baie des Veys par le GEMEL, un arrêté préfectoral portant suspension temporaire de l'autorisation de pêche des

coques sur le gisement de Beauguillot a été pris, considérant la diminution de la ressource observée sur ce gisement.

En 2024 sur la baie des Veys, la CACEM a enregistré 821 contrôles de l'environnement en aire marine protégée, dont 77 infractions, principalement concernant la pêche à pied.



Cartographie des contrôles et surveillances rapportés par la CACEM en baie des Veys en 2024

Coût 2024

non évalué

Financement

OFB

Indicateur de mise en œuvre

Réalisation de l'analyse : en cours



19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature

Description

La côte Est du Cotentin, s'étirant sur 65 kilomètres entre Réville et Les Veys, comprend 19000 hectares de marais et terres agricoles sous l'actuel niveau marin (jusqu'à moins 2 mètres), ce qui rend ce territoire particulièrement vulnérable aux conséquences de l'élévation du niveau marin : submersion marine, érosion, élévation et salinisation des nappes phréatiques littorales, inondations.

En 2017, la communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC), la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) ont décidé avec l'appui du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNR) de répondre à l'appel à projet de la Région Normandie « Notre Littoral pour Demain ». Cette démarche qui s'est achevée en 2020 a permis de bâtir collectivement une stratégie de gestion durable du littoral pour anticiper les changements en repensant l'aménagement des espaces littoraux et en s'adaptant aux risques.

En 2024, la CAC, la CCBDC et le PNR poursuivent leur coopération pour engager la Côte Est dans une phase pré-opérationnelle d'adaptation aux aléas liés au changement climatique dans les politiques publiques existantes. Ce projet, engagé sur trois ans, comprend trois volets :

Le volet « Aménagement du territoire » concerne les actions visant à préparer le territoire à l'émergence d'opérations de relocalisation :

- L'identification des besoins des zones de repli pour les secteurs soumis aux risques liés à l'eau en 2060 : lancement en mai 2024
- Une réflexion prospective sur la création d'un nouveau front de mer : lancement janvier 2025
- Une étude de pré-faisabilité de la recomposition spatiale du site mémoriel d'Utah Beach : lancement septembre 2024
- L'amélioration de la résilience des espaces naturels protecteurs : en cours de définition

Le volet « Sensibilisation » comprend deux actions permettant de créer une dynamique d'acceptation des changements à venir en poursuivant l'acculturation des différents publics.

- L'organisation d'événements artistiques, scientifiques et culturels comme supports de sensibilisation aux enjeux du changement climatique : événements ponctuels depuis janvier 2024
- L'expérimentation de nouvelles méthodes de sensibilisation pour accompagner les habitants vers le changement, dont le Labo Parc : lancement septembre 2024

Le volet « Adaptation des activités » doit permettre d'engager un travail concerté autour de l'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, et des habitations.

Zoom sur l'adaptation agricole

Le projet d'adaptation de l'agriculture des marais arrière-littoraux de la Côte Est du Cotentin au changement climatique a pour objectif d'améliorer la connaissance des prairies humides retro-littorales en suivant leur évolution en lien avec le réchauffement climatique pour permettre d'accompagner les exploitants agricoles dans l'adaptation de leurs pratiques sur ces prairies.

Les indicateurs sont en cours de définition. 4 grands paramètres ont été identifiés : Climatiques, Hydrauliques, Agronomiques et Indicateurs « végétation ».

Le recrutement des exploitants volontaires afin d'équiper leurs parcelles a démarré en décembre 2024 (cf. Fiche mesure 2)

Coût 2024

Sans objet

Financement

Région, Fonds Européens, PNR MCB, CAC, CCBDC, département de la Manche, Fondation SETEC

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'opérations pilotes : 1

Nombre d'actions de sensibilisation : 1



20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

Description

L'évaluation de l'état écologique des eaux marines constitue une obligation communautaire au titre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin.

Le dispositif de suivi adossé au Document Stratégique de Façade a été validé fin 2021 : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/2021-dispositif-de-suivi-du-dsf-a1153.html>

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Oiseaux marins	Suivi des limicoles côtiers (repositoires)/OPNL	Suivi des effectifs de limicoles côtiers permettant de caractériser les zones de repositoires	oui
	Suivi des oiseaux hivernants (programme Wetlands international)	Suivi des effectifs de limicoles côtiers et anatidés hivernants dans les zones humides littorales.	oui
	Enquête nationale des limicoles et anatidés nicheurs	Suivi des effectifs nicheurs des limicoles et anatidés.	oui
	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
Mammifères marins – Tortues marines	Suivi des populations côtières de grands dauphins par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes côtiers de grands dauphins par observation visuelle depuis des petits navires, renseignement de l'application OBSenMER et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP (GECC, Al Lark, PNMI, MIRACETI).	à la marge
	Suivi des colonies de phoques par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes ou colonies de phoques gris et phoques veaux-marins par comptage au sol et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP.	oui
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologique de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Poissons et céphalopodes			rien suivi DCE masses d'eau de transition non identifié
Habitats benthiques	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	DCE Benthos –Macroinvertébrés benthiques (DCE-MIB)	Réseau de surveillance stationnel des habitats de substrat meuble de la zone médiolittorale à la zone circalittorale côtière mené au titre de la DCE.	oui
Habitats pélagiques	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
Espèces commerciales		à expertiser	
Eutrophisation	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
	Réseaux de satellites opérés par la NASA et l'ESA	Suivi en surface de paramètres hydrologiques et physico-chimiques (turbidité, température de surface), de la biomasse phytoplanctonique (concentration en chlorophylle-a), et de groupes fonctionnels du phytoplancton (en cours de développement).	à expertiser
	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Vise à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Intégrité des fonds marins	Cadastre minier numérique ouvert : titres miniers et autorisations (CAMINO)	Portail de services numériques incluant une carte interactive du domaine minier national et des projets en cours.	potentiellement uniquement
	Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)	Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
	Zones de mouillage réglementées	Données relatives à l'emprise des zones de mouillages réglementées. Source : DDTM	potentiellement uniquement
	ADOC Web	ADOC Web est l'application de gestion des occupations et autorisations sur le Domaine Public Maritime (DPM). L'application ADOC Web gérée par le ministère en charge de l'environnement et a pour vocation de bancariser les informations relatives aux autorisations d'occupation et d'utilisation du domaine public maritime.	à expertiser
	Cadastres aquacoles	Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir (BD ESTAMP)	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir. Les données sont bancarisées dans la BD ESTAMP.	à expertiser
	Changements hydrographiques	REPHY Surveillance	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines. Ce dispositif collecte également des données de température, salinité, turbidité, oxygène dissous, chlorophylle, nutriments (N,P,Si).
Base de données Artificialisation DCE-DCSMM		Suivi des surfaces artificialisées par les ouvrages et les aménagements du littoral et du domaine côtier. (Source : BRGM-Cerema)	à expertiser
Titres miniers et autorisations de travaux relatifs à l'extraction de granulats		Collecte des données, au format cartographique (SIG), des périmètres des sites d'extraction de matériaux marins autorisés ou en cours d'instruction et des permis de recherche sollicités en France métropolitaine. Source/Producteur : IFREMER	potentiellement uniquement
Cadastres aquacoles		Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)		Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
Implantation des centrales électriques (Source : EDF-ENGIE)		Localisation des centrales électriques, type des centrales (nucléaire, gaz, etc.) et superficie totale (emprise spatiale) des centrales en zone littorale. Source : EDF-ENGIE	à expertiser
Câbles et conduites sous-marins (Source: Shom)		Position géographique des câbles, nature des câbles, nationalité des câbles et nom des câbles.	à expertiser
Modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM)		Le modèle HYCOM (Hybrid Coordinate Ocean Model) est un modèle numérique d'évolution de l'océan (courant, température, salinité, hauteur d'eau).	à expertiser
Post-production données d'océanographie côtière opérationnelle (OCO)		Produits issus du modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM).	à expertiser
Contaminants		Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.
	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique – Sédiment (ROCCH-sédiment)	Stations de surveillance des contaminants chimiques (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans le sédiment.	oui
	Réseau national de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments des Ports Maritimes (REPOM)	Suivi des contaminants (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les sédiments des ports maritimes.	à expertiser
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Visé à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui
	Données issues des rapports de pollution POLREP des CROSS	Base de données du CEDRE regroupant les informations des rapports POLREP des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) : date, position et étendue de la pollution, force et direction du vent, état de la mer, caractéristiques de la pollution, ou encore source de la pollution quand elle est connue.	potentiellement
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Questions sanitaires	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.	oui
	Réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX)	Stations de surveillance côtière des phycotoxines dans les coquillages (toxines diarrhéiques (DSP), toxines paralysantes (PSP) et toxines amnésiantes (ASP)).	oui
	RÉseau de contrôle Microbiologique (REMI)	Surveillance microbiologique des zones de production conchylicoles afin de contrôler le niveau de contamination de la bactérie Escherichia coli dans les mollusques bivalves.	oui
	Bilans de la qualité des eaux de baignade en mer	Contrôle sanitaire des eaux de baignade, mis en œuvre par les Agences régionales de santé, pour suivre la contamination en Escherichia coli et en entérocoques intestinaux dans l'eau.	oui
Déchets marins	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologique de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Bruit sous-marin		à expertiser	

Dispositif de surveillance de la DSF concernant le site

Les suivis spécifiquement liés au site Natura 2000 :

Suivi	Période	Périodicité	Couverture géographique	Opérateur
Benthos baie des Veys (complément réseau limicoles côtiers)	2008 - 2022	annuel	Baie des Veys 5 stations	PNR MCB
Phoques veaux-marins	1989 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000	PNR MCB
Limicoles côtiers	1999 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000	PNR MCB/GONm
Gravelot à collier interrompu	2004 -aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000/région selon les périodes	PNR MCB/GONm

Coût 2024

Non évalué

Financement

Etat (Réserve Naturelle), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Normandie.

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis : donnée complète à acquérir



21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Description :

L'année 2024 a été marquée par les célébrations du 80e anniversaire du Débarquement. Une très forte fréquentation, attendue, s'est étalée sur la saison printanière et estivale avec un pic de fréquentation au début du mois de juin, à l'occasion des nombreuses commémorations et autres évènements.

Les sites littoraux de mémoire ont accueilli de grands rassemblements, et le milieu dunaire, parfois très étroit sur la côte est, a souffert d'un surpiétinement marqué. La nidification des Gravelots à collier interrompu en haut de plage n'a pas été pris en compte.



Reconstitution du Débarquement sur la plage d'Utah beach – 6 juin 2024 © L. Dufay

Le Parc, au travers de son animation Natura 2000, n'a été consulté qu'une seule fois sur une opération de manœuvres maritimes prévue sur la plage d'Utah beach, finalement annulée.

Dans le cadre de l'extension de la Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot, le nouveau décret interdit l'accès du public (hors activités professionnelles) à la partie maritime de la réserve ; à terre, une refonte des infrastructures d'accueil du public est à l'œuvre depuis quelques années. Le principe est d'organiser la visite du site en périphérie ouest et selon l'axe nord-sud.

Après les travaux de gros œuvre achevés en 2022, les aménagements ont été complétés afin de permettre une ouverture au public en 2023. En 2024, plusieurs travaux de finition ont été réalisés :

- Les panneaux d'accueil sur lesquels figure la réglementation ont été installés aux 5 entrées du site (parking principal, plage, parking de délestage, platelage, taret)
- Des compléments ont été apportés pour sécuriser et faciliter l'utilisation du site par le public : un portail pour réserver le stationnement aux véhicules légers, passage d'homme, fourniture de barrières agricoles, réalisation de passerelles supplémentaires pour les secteurs trop humides.
- Un état des lieux des améliorations à apporter a également été réalisé en 2024.



Panneaux et passage d'homme situés au fond du parking © RNNDB

Coût 2024

Pas d'information récoltée

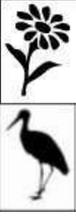
Financement

Etat/Europe -Plan de Relance, Fondation du Patrimoine, PnrMCB, CD 50

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre d'aménagements : 1

Linéaire de côte concerné : 1850 m



22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

Description :

Communauté de communes Baie du Cotentin

Sur la portion sud du littoral de la côte Est, 23 ramassages ont été effectués par la fondation Bon Sauveur du 19 mars au 26 septembre, et un ramassage a été réalisé par Alliance Océane en octobre. Le protocole de ramassage est respectueux des enjeux (notamment de la nidification du gravelot à collier interrompu) :

- ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

Près de 18 m³ ont été ramassés, chiffre très inférieur à la moyenne des ramassages de 50 m³/an (2015-2023). Le littoral de Sainte-Marie-du-Mont n'a plus été nettoyé à partir de juillet car la commune ne procède plus aux ramassages des déchets collectés en haut de plage.

Sur la RNN du Domaine de Beauguillot, 2 nettoyages ont eu lieu : le 12 juillet avec une quinzaine de scouts et le 13 octobre avec 6 étudiants, pour un total de 11 m³, principalement des poches à huîtres, bacs à poissons, pneus de tracteur.

Un nettoyage de la baie des Veys à Brévands a également été réalisé au printemps par la Fédération des chasseurs de la Manche dans le cadre de l'opération « J'aime la nature propre » avec le soutien du Département de la Manche.

Communauté d'Agglomération Le Cotentin

En 2024, le Parc a accompagné la CA du Cotentin sur le montage d'un contrat Natura 2000 pour prendre en charge le ramassage de Lestre à Saint-Marcouf sur les portions Natura 2000, soit 80 % des 7 km de linéaire, de 2024 à 2028. La responsabilité de la côte est du littoral du Cotentin est très importante et la portion de littoral concernée par le contrat est essentielle pour plusieurs espèces, en période de reproduction (gravelot à collier interrompu, grand gravelot) comme en période de migration et d'hivernage (bécasseau variable, bécasseau sanderling, tournepierre à collier, gravelot à collier interrompu, grand gravelot). Le contrat consiste en un ramassage régulier des macro-déchets par type de zones selon un rythme et des modalités adaptées aux espèces, sur les 5,5 km de plages situées en Natura 2000.

Les collectes sont réalisées par l'entreprise locale d'insertion Astre environnement, 1 à 2 fois par mois et sur tout ou partie de la plage selon les enjeux en présence.

Pour le linéaire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, le bilan annuel n'a pas encore été transmis.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin propose par ailleurs des stands de sensibilisation aux déchets de plage et laisse de mer sur son linéaire côtier, tenus par le CPIE du Cotentin.

Comme chaque année, l'association Orchis nature a organisé des nettoyages de plages sur les communes au nord du site Natura 2000 (commune de Lestre et d'Aumeville-Lestre) : 3 sessions de nettoyages ont ainsi réunis 92 participants. Un nettoyage de plages a également eu lieu comme chaque année avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord et le lycée aquacole, réunissant en 2024 38 participants. Cette opération importante permet de maintenir le lien avec la profession sur la question des déchets ostréicoles.



Opération ramassage de déchets sur l'estran d'Aumeville-Lestre © L. Dufay

Isigny-Omaha Intercom'

Le Parc était partenaire le 28 septembre 2024 de l'"Opération ramassage de déchets en baie des Veys", organisée par l'Office de tourisme d'Isigny-Omaha Intercom. L'événement a bénéficié d'une synergie partenariale avec les associations d'équidés de races normandes, les attelages de la Nicollerie, la Cuma de la base ostréicole de Grandcamp-Maisy, l'association des chasseurs des Rivages du Bessin, le Seroc et Collectea, la coopérative Isigny Sainte-Mère, le Département du Calvados, l'association des Races de Normandie, et l'association Trait et âne de Normandie. Cette émulation a permis de réunir 80 volontaires qui ont collecté près de 5 m³ de déchets.



Opération ramassage de déchets en baie des Veys © L. Dufay

Les linéaires côtiers des communes de Geffosses-Fontenay et Grandcamp-Maisy font l'objet de 2 ramassages annuels, commandités par le Département du Calvados et réalisés par l'entreprise Bayeux Insertion. En 2024, ces ramassages ont permis l'export de 2,15 m³ de déchets.

Coût 2024

Contrat « ramassage macro-déchets de Lestre à St-Marcouf » : 5 941,36 € (32 829,79 € sur les 5 ans)

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

Description

En 2024, quatre parcelles ont été acquises dans les dunes d'Utah-Beach pour un total de 4,4 ha, dans l'objectif d'intégrer le projet de renaturation du milieu arrière-dunaire.

Coût 2024

Non évalué

Financement

non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Surface acquise : non récolté



24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte

Description

La Florentaise, exploitant du site, a fait l'objet d'une inspection de la DREAL au titre de l'installation en site classé. L'objectif de cette inspection du 4 décembre 2024 est de :

- vérifier le niveau de l'eau et l'application du plan de phasage afin de lever définitivement la mise en demeure de 2023
- vérifier l'état d'avancement des actions environnementales et évaluer la possibilité pour l'exploitant de les terminer pour la fin 2026. Certaines actions ont fait l'objet de demande corrective de la DREAL.

Coût 2024

non évalué

Financement

La Florentaise

Indicateur de mise en œuvre

Mise en œuvre des mesures compensatoires : oui



25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte

Description

Le Ministère de la Transition Écologique a mandaté une mission d'écoute des protagonistes début 2021. Le Préfet de la Manche, dès les conclusions de cette délégation, a impulsé un projet concerté de reconversion et désigné en mars 2022 le Parc comme pilote de ce projet.

L'animation du projet et la recherche de financements pour lancer la gestion et la mise en valeur du site ont largement émaillées l'année 2024 :

- Le PnrMCB a été désigné lauréat de l'appel à projets de recherches Érable, qui permettra de financer pendant deux ans des actions visant à favoriser l'émergence d'une perception partagée du site par les habitants de tous âges, via la mise en récit, pour réussir la planification du développement des villages dont la tourbière sera le pivot.
- Le Préfet de la Manche a en parallèle mobilisé l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires afin d'élaborer un projet de territoire sur l'ensemble des 7 communes concernées par la reconversion de la Tourbière de Sèves (Baupte, Auvers, Méautis, Terre-et-Marais, Gorges, Le Plessis-Lastelle et Montsenelle). Il sera élaboré sur 8 mois par un bureau d'études spécialisé en développement territorial et un bureau d'études en paysages. L'objectif est d'élaborer un projet commun axé sur la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ainsi que des feuilles de route spécifiques par commune.
- Des études et des travaux vont pouvoir être lancés dès 2025 grâce à la subvention de l'OFB dans le cadre de son partenariat avec la Française des jeux pour le ticket à gratter Mission Nature, dont le PnrMCB a été désigné lauréat en 2024. D'un montant de près d'un million d'€, cette subvention représente 60 % des besoins pour :
 - le diagnostic du plan d'eau : paramètres physico-chimiques et biologiques,
 - le suivi précis de l'évolution de l'avifaune sur la phase transitoire de la remontée des eaux,
 - l'inventaire des poissons et invertébrés du plan d'eau,
 - la gestion écologique de la Jussie,
 - le financement d'une partie du poste de chargé de mission scientifique,
 - la gestion des parcelles en déprise agricole (broyages, fauches),
 - des travaux de restauration écologique (actions précises à construire : profilage de berges sur le plan d'eau, plantations de roselières, décapages de sol pour remettre en surface les sols tourbeux ...).

Des cofinancements seront recherchés auprès de l'AESN et Europe / Région (via Natura 2000).

- La collecte du patrimoine oral a débuté par le biais d'un service civique et a permis d'enregistrer et de verser aux Archives Départementales les témoignages des Anciens sur leurs souvenirs de la vie dans les marais avant et au tout début de l'exploitation industrielle. Des dons de documents, d'outils et de briques de tourbe ont été faits au Parc pour une valorisation ultérieure de ce patrimoine culturel

2024 a par ailleurs été marqué par le recrutement d'un chargé de mission pour la coordination scientifique du projet, grâce à un financement Région/Europe (Natura 2000) permettant de répondre aux besoins d'amélioration de nos connaissances sur le site :

- L'actualisation des mesures topographiques initié en 2023 a pu être finalisé grâce à un partenariat de recherches avec le CNAM-Intechmer. Les données récoltées ont permis de constater que les affaissements de terrain se sont poursuivis ces 10 dernières années. La surface en eau libre maximale en été, issue de l'extension du plan d'eau suite à l'arrêt des pompes industrielles, est désormais estimée à 828 ha (soit 39 % de la surface d'étude) contre 700 ha (33%) en 2011.

- La poursuite de la mise à jour de l'inventaire des tourbières françaises réalisé par l'École des Mines en 1949, initiée en 2022 va permettre de comparer la quantité de tourbe encore présente, de localiser les secteurs en meilleur état de conservation et de repérer les endroits où elle est le plus affleurante en vue de la mise en œuvre de travaux de restauration de la végétation. Ce travail sera prochainement complété par des analyses physico-chimiques.

- Deux campagnes d'arrachage de Jussie, plante exotique envahissante, ont été menées par les agents du Parc, grâce à l'appui de la brigade d'intervention dédiée du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie et de La Florentaise pour l'enfouissement des pieds récoltés (cf. Fiche mesure 14)

- L'achat de dispositif de mesure des émissions de gaz à effets de serre (dioxyde de carbone et méthane) est en cours, mutualisé avec des dispositifs similaires sur le PNR de Brière. Les suivis seront mis en œuvre pour 3 ans dans le cadre d'une convention de recherche avec l'Université de Rennes 1 et le PNR de Brière.

- Un marché pour la collecte et l'analyse des données physiques, climatiques et hydrogéologiques, à l'échelle du bassin versant de la Sèves, a été lancé en septembre. Cette première étape a pour but de fournir des données brutes standardisées au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (qui sur cette base travaillera à l'élaboration d'un modèle conceptuel du fonctionnement de l'hydrosystème de la Tourbière de Sèves.

Coût 2024

Sans objet

Financement

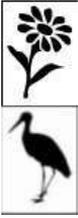
Région/Europe/DREAL/AESN/OFB

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 9

Plan de gestion du site : non

Coupages presse sur le projet de reconversion de la tourbière de Sèves



26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte

Description :

Plusieurs temps forts ont eu lieu en 2024 dans l'accompagnement des usagers :

- Un diagnostic a été réalisé auprès des propriétaires de gabions par la Fédération des Chasseurs de la Manche. Les premiers déplacements de gabions ont eu lieu cette année.
- Une convention cadre relative au projet partenarial territorial de restauration écologique de la Tourbière de Sèves a été signée lors du Salon International de l'Agriculture entre l'État, l'AESN, le Conseil Départemental de la Manche, la Chambre d'Agriculture de la Manche et le PnrMCB, en présence des maires. Cette convention prévoit notamment le financement de :
 - la constitution de la réserve foncière agricole (premier axe du plan d'actions agricoles) et/ou l'acquisition de terrains ennoyés (5,2 millions d'€),
 - la réalisation d'études nécessaires à la constitution de la future Réserve naturelle Nationale (150 000 €).
- Des conventions financière et technique ont institué le Conseil Départemental comme maître d'ouvrage de la mise en œuvre de la compensation foncière agricole, avec la SAFER comme maître d'œuvre. Le principe est l'achat de terrains bâtis et non bâtis, à proximité du périmètre d'étude, afin de compenser les exploitants agricoles les plus impactés par la remontée des niveaux d'eau. Cette action est financée par l'État (Fonds Vert) et l'AESN. Sa mise en œuvre opérationnelle a été présentée en réunion aux exploitants en présence de M. le Préfet. Des financements sont recherchés pour la réalisation début 2025 du complément de diagnostic de 20 exploitations agricoles sur le périmètre d'études.
- Une rencontre a également eu lieu pour présenter le projet à la Fédération Départementale de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Manche et à la Fondation des Pêcheurs.
- Une réunion de travail avec l'ensemble des propriétaires publics a eu lieu en fin d'année en fin de réfléchir collectivement au devenir des parcelles publiques après la fin d'activité d'extraction, en fonction de leur degré d'enneigement (non encore connu avec précision aujourd'hui). Pour chaque cas de figure (ancien site industriel, parcelles riveraines sous eau, fortement submergées ou moins submergées) une décision éclairée doit être prise sur le fait de rester propriétaire ou de vendre, en considérant les avantages et inconvénients. La Direction Départementale des Finances Publiques, le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres et l'Agence de l'Eau étaient notamment présentes pour répondre aux questions.
- Une réunion avec les propriétaires privés sera prochainement organisée pour répondre aux questionnements équivalents sur le devenir des parcelles privées.

Coût 2024

Sans objet

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat, CD50

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de riverains accompagnés : NS



27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

Description

Documents de gestion

→ RNR des marais de la Taute

Le plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle régionale des Marais de la Taute a été approuvé par le Conseil Régional de Normandie le 15 mai 2023, 2024 constitue donc la première année de mise en oeuvre

→ RNN Domaine de Beauguillot

Suite à la validation de l'évaluation du plan de gestion 2012-2021 de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot par les différentes instances (comité consultatif, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), un nouveau plan de gestion est cours d'écriture. Suite à la publication du décret n° 2021-1319 du 12/10/21 portant sur l'extension et la modification de la réglementation de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, le plan de gestion 2025-2029 intègre les nouveaux enjeux patrimoniaux, réglementaires et stratégiques en termes d'accueil du public. Une dizaine de groupes de travail et de réunions ont émaillé l'année, à la suite du diagnostic rendu par un groupement de 3 bureaux d'études en mars 2024, pour finaliser le document et notamment la partie stratégique et opérationnelle. Le plan de gestion a été présenté le 15/11/24 en CSRPN, et fera l'objet d'une validation en 2025.

→ RCFS des Bohons

Un plan de gestion de la réserve a été rédigé

Extension de sites

→ RNR des marais de la Taute

Après validation par le Conseil régional, le comité consultatif de la réserve, ainsi que le CSRPN en 2022, le projet d'extension de la RNR des Marais de la Taute a été soumis à la consultation du public en 2023. Au regard des avis défavorables de certaines collectivités, la Région a décidé en 2024 de suspendre le projet d'extension de la RNR.

Un diagnostic d'ancrage territorial a été conduit par un stagiaire de Master 2 sur la RNR pour évaluer les perceptions des habitants, des élus, des agriculteurs et autres acteurs locaux vis-à-vis de la réserve.

→ Dunes d'Utah-Beach

En 2024, le Conservatoire du littoral a acquis 2 parcelles sur la commune de Saint-Martin de Varreville pour un total de 4 ha et 2 sur la commune de Saint Germain de Varreville (pour un total de 0,4 ha).

Nouveaux contrats Natura 2000

2 nouveaux contrats montés en 2024 :

- Restauration des laisses de mer, CA du Cotentin (cf. Fiche mesure 22)
- Gestion écologique de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie (cf. infra)

Nouveaux contrats MAEC

cf. Fiche mesure 1

Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :

→ RNN Sangsurière et Adriennerie:

Le Parc porte un Contrat pour la « Gestion écologique de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie de 2024 à 2028 », qui permettra d'assurer :

- la gestion des enclos par pâturage équin
- la fauche des casiers en rotation à 3 ou 5 ans
- l'entretien des deux mares et du fossé central
- la ré-ouverture des deux enclos de ponettes

Malgré un contexte climatique peu favorable, la fauche écologique a pu être réalisée sur l'ensemble des casiers définis pour 2024 (à 3 et à 5 ans) selon le découpage prévu sur une surface de près de 16 ha. Les 2 enclos à ponettes seront réouverts progressivement sur 2 ans ; 2024 a permis de broyer la première moitié de la surface, le reste sera traité en 2025.

Le pâturage équin est également financé par le contrat Natura 2000.

→ RNN Domaine de Beauguillot

- Dans le cadre de la finalisation du cheminement en 2024, le Conservatoire du Littoral a financé la fourniture de portail de gabarit, de passerelles en bois et de barrières agricoles.
- 780 mètres de clôtures ont fait l'objet d'une réfection
- 18,9 km de berges, chemin et clôtures entretenues par broyage

→ Polders de Brévands

Un broyage des digues et le faucardage de la mare du polder Saint Clément ont été réalisés cette année

→ RCFS des Bohons

Pas d'information récoltée

→ Dunes d'Utah-Beach

En 2024, des travaux de consolidation du cordon dunaire ont eu lieu à proximité du musée d'Utah beach, comprenant la plantation d'oyats, et la mise en place d'une clôture afin d'empêcher le piétinement. Une restauration de dépression dunaire a également pu être réalisée (restauration de clôture, coupe de saule et curage manuel).

L'année 2024 est également marqué par le démarrage du projet de « restauration écologique adaptative d'Utah » qui prévoit la restauration de dépressions dunaire et les suivis associés.

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

Pas d'information récoltée

→ RNR des marais de la Taute



Remplacement d'un ouvrage à batardeau défectueux sur Pénême par une buse à clapet © J.-M. Savigny

Plusieurs travaux liés au réseau hydrographique ont été réalisés :

- Remplacement d'un ouvrage à batardeau défectueux sur Pénême par une buse à clapet
- Enlèvement du Pont sur la Vieille rivière qui gênait la libre circulation de l'eau (août 2024)
- Équipement de la RNR par de nouveaux piézomètres, portant à leur nombre actuel à 9 (5 Parc/Gonm) + (4 GONm)

→ Roselière des Rouges-Pièces

Pas d'information récoltée

→ ENS marais d'Auxais

Pas d'information récoltée

→ site CEN du Pré du Commun

Pas de travaux cette année.

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Un curage de fossés et de mares a été planifié sur une période 2023-2024. En 2024, 1 142 ml de fossés et 2 mares ont été restaurés.

Les travaux annuels d'entretien du site ont comporté la réfection des clôtures, la gestion u plan d'eau principal et de ses végétations périphériques, la gestion des cheminements et arbres, le broyage des berges, l'entretien des aménagements hydrauliques. Les conventions agricoles ont également été renouvelées pour la période 2024-2028.

Coût 2024

RNNDB : Entretien de fossés/busages : non récolté

RNNSA : Fauche des casiers : 38 016,00 €

RNNSA : Broyage des enclos pâturés : 25 200,00 €

RNNSA : Surveillance pâturage équin : 9 000,00 €

ENS des Ponts d'Ouve : Curage fossés et mares : 7 860,60 €

Financement

Etat /Europe (MAE, Contrats Natura 2000), Etat (dotation Réserves Naturelles Nationales), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional (dotation Réserves Naturelles Régionales), Conseils Départementaux (ENS), ...

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces gérées : 2033 ha (dont 1454 ha terrestre)

Nombre de plan de gestion en conformité avec le document d'objectifs : 5

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux et les contrats Natura 2000 :

Non évalué



28 : Restaurer des secteurs embroussaillés



Description

En 2024, des travaux de ré-ouverture des deux enclos en gestion par pâturage équin sur la RNN Sangsurière et Adriennerie, fortement embroussaillés, ont été réalisés sur la moitié de la surface. Le reste sera réalisé en 2025.

Coût 2024

cf. Fiche mesure 27

Financement

cf. Fiche mesure 27

Indicateur de mise en œuvre

Surface restaurée : RNNSA : 4,89 ha



29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais



Description

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2024. Le Parc réalise une veille sur les projets et usages, informe et sensibilise les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet à la sensibilité des milieux au boisement selon les enjeux présents.

En 2023, une étude avait été conduite sur les dynamiques bocagères au sein du Parc, avec une analyse spécifique du phénomène d'embocagement des zones de marais, qui a permis de dissocier les secteurs en cours d'embocagement des secteurs boisés historiquement.

Coût 2024

Sans objet

Financement potentiel

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Présence/absence du suivi : présence



30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement



Description

Aucune action pour cette mesure en 2024.

Coût 2024

sans objet

Financement potentiel

sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'évaluation d'incidences premiers boisements : 0

Nombre de porteurs de projet rencontrés : 0



31 : Développer un réseau de roselières

Description

Les sites ayant intégré un objectif de maintien et/ou développement de roselières dans leur plan de gestion sont :

- RNN Domaine de Beauguillot
- Site CEN du Pré du Commun
- ENS Marais des Ponts d'Ouve

Le nouveau plan de gestion de la RNR des Marais de la Taute 2022-2031 identifie une action de développement des surfaces de roselière. Les roselières à Phragmite commun y représentent aujourd'hui environ 20 ha répartis en plusieurs entités.

Sur l'ENS des Ponts d'Ouve, une gestion spécifique par fauche est menée sur des parcelles en bordure de roselière déjà présente, afin d'augmenter de 2,5 ha sa surface.

D'autres roselières sont présentes sur le territoire mais sont soit de petites tailles soit ne font pas l'objet d'une gestion planifiée.

Coût 2024

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 4

Surface du réseau : 62 ha



Roselière – RNN Domaine de Beaugillot



32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)

Description

Aucune action pour cette mesure en 2024

Coût 2024

Sans objet

Financement potentiel

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire équipé/enterré

Nombre d'ouvrage routiers/ferroviaires équipés



33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

Description

Adriennerie et Sangsurière : En 2024, 258 toiles ont été comptabilisées par un groupe de bénévoles et d'agents de 18 personnes. 5 exclos ont été positionnés sur 4 parcelles différentes, permettant de protéger 183 toiles soit 71 % de l'effectif total.

St-Georges de Bohon : 22 toiles ont été comptées en 2024 et 7 ont été mises en exclos.

Coût 2024

Sans objet

Financement

Etat/Europe (animation du docob), Etat (dotation Réserves Naturelles)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 3

Surfaces mises en défens : non mesuré cette année



34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti

Description

Aucune action pour cette mesure en 2024

Coût 2024

Sans objet

Financement

Contrat Natura (Etat/Europe)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 1



35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris

Description

Aucune action pour cette mesure en 2024

Coût 2024

Sans objet

Financement potentiel

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Evolution de la surface de boisement continu : 0

Linéaire de haie entretenu : 0

Linéaire de haie replanté : 0



36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

Description

Sept sorties de découverte des phoques en baie des Veys ont été organisées cette année d'août à novembre, réunissant un total de 139 participants. Deux d'entre-elles ont été confiées à une prestataire privée préalablement formée par l'équipe du Parc.

En plus des visites dédiées à la découverte des phoques, lors des visites de découverte de la RNN du Domaine de Beauguillot, des éléments d'information sont dispensés sur le mode de vie des phoques, ainsi que sur les comportements à adopter pour ne pas les déranger.

Ouest-France
Mardi 4 septembre 2024

Normandie / Manche

7

Marais : la fauche tardive bénéficie aux oiseaux

Décaler la fauche des marais pour favoriser la reproduction des oiseaux. Dans le Centre-Manche, des agriculteurs acceptent la démarche.



Jean-Marc Savigny, chargé de mission (Gom) - (Photo: Ouest-France)

L'idée

Quand on roule sur la RN 174 au nord du Saint-Lô, ça ne saute pas immédiatement aux yeux. Quand on sillonne les marais sur les petites routes et les chemins du côté de Gaignes ou Saint-Jean-de-Daye, en revanche, on voit bien que la végétation n'a pas le même hauteur partout.

Des oiseaux nichent au sol

Et pour cause... Les exploitants ne touchent pas tout le terrain à une période fixe. Pour des questions d'organisation, de qualité de fourrage mais aussi, pour certains afin de préserver la biodiversité. Notamment chez les oiseaux. Car contrairement à une idée reçue, ils ne nichent pas tous dans les arbres. Lors de sa... De nombreuses espèces comme le courlis cendré, le bécot, le héron ou le pétoncle, favorisent même leur progéniture à même le sol. C'est le cas sur les 32 000 ha de prairies recouvertes par l'eau près de trois mois par an.

Si le Groupe ornithologique normand (Gom) a obtenu le classement de NAT en réserve naturelle régionale (RNR), il est au total propriétaire de 250 ha de marais dans le Cotentin Manche autour de Gaignes, Montmartin et Saint-Hilaire-Petitville. Une quarantaine de fermiers font de la fauche et du pâturage mais, contre un loyer modéré, ils sont soumis à un cahier des charges.

« Nous leur demandons de faucher après le 25 juillet et même, sur certaines parcelles, après le 15 août, explique Jean-Marc Savigny,



Sur cette photo, on voit le décalage dans les dates de fauche dans les marais du Cotentin et du Bessin. (Photo: Ouest-France)

chargé de mission au Gom en visite au lieu dit Le Cap à Montmartin en Gaignes. Cela fait des zones de refuge aux oiseaux qui nichent au sol alors que l'immense majorité des marais est fauchée depuis plusieurs semaines, pouvant décaler les coûts ou tuer les oisillons. « Certaines parcelles peuvent être fauchées jusqu'à trois fois par an - pour alimenter des unités de méthanisation ».

Compensations financières pour les agriculteurs

Jusqu'aux années 1980-1990, des nombreuses espèces migratrices profitaient de leur passage dans les marais pour se reproduire. C'était le cas du casé des gentes. « L'espèce a disparu de presque tout le Cotentin à cause de l'évolution du matériel et des pratiques agricoles, explique Jean-Marc Savigny. Mais c'est un phénomène français pas seulement normand. Si on ne fait rien, d'autres espèces vont disparaître. » La fauche tardive favorise aussi le développement de certaines plantes comme la lysimachie.

Les agriculteurs qui acceptent la fauche tardive ou décalée sont, aux accompagnés par des Mesures agro-environnementales et climatiques

(MAEC) liées au plan Natura 2000. Elles sont gérées par le tiers des marais. « Il s'agit d'une dotation financière pour compenser, entre autres, une moins bonne qualité de fourrage, ajoute le chargé de mission du Gom qui insiste aussi la gestion du ruisseau dans les parcelles. On garde un niveau assez haut pour favoriser la modification des mouettes roses, des hérons, des agrégots. On ouvre les vannes en juillet. »

Basé sur le volontariat, cette démarche en faveur de la modification des oiseaux concerne les localités



Courlis cendré - (Photo: Ouest-France)



nid de courlis - (Photo: Ouest-France)

du Gom. Mais pas seulement. Si certains agriculteurs refusent, toute contrainte, ils sont les bienvenus à accepter de travailler autrement. Pour les oiseaux ou pour d'autres aspects de la biodiversité. Du point de vue du Gom, ça paie. « Pour le bécot des prés, par exemple. Depuis la mise en place de ces mesures, nos parcelles présentent l'une des meilleures concentrations en Europe. »

Sébastien BRÉTEAU.

Sur les 32 000 ha de marais, plus de 9 000 ha, soit environ 40 %, sont engagés en MAEC.

Près de 500 exploitants entre 2023 et 2027



Les exploitants engagés dans les mesures agro-environnementales bénéficient d'une formation. (Photo: Ouest-France)

Pourquoi ? Comment ?

Il s'agit d'un contrat de cinq ans limitant l'état d'un exploitant agricole. Ce dernier s'engage, à travers certaines pratiques agricoles, à préserver l'environnement. « Il y a plusieurs mesures plus ou moins contraignantes aux choix, explique Lucie Dudy, chargée de mission Natura 2000 au Parc des marais qui aide les exploitants à monter leurs dossiers. Et parmi toutes les mesures proposées, chacun choisit celles qu'il souhaite appliquer. » Sur les 32 000 ha de marais, plus de 9 000 ha, soit environ 40 %, sont engagés en MAEC.

Invites en pratique.

Quelles compensations pour les exploitants ?

En contrepartie de ces efforts et de ces pratiques agricoles plus vertueuses consenties par 471 exploitants, « on considère que les exploitants ont un masque à papier, poursuit Lucie Dudy. Les exploitants reçoivent des compensations financières par l'intermédiaire de fonds européens et nationaux. Les aides peuvent aller de 22 € à 450 € par hectare suivant les contraintes acceptées. » Dans les marais (3 302 ha), les zones humides (4 410 ha) et les landes de Lessay (636 ha), ce sont au total 15 110 ha de terres agricoles qui se trouvent engagées dans cette démarche. Sébastien BRÉTEAU.

Quelles pratiques agricoles sont mises en place dans les marais ?

Sur la dizaine de mesures proposées dans les marais, une majorité concerne la fauche tardive pour permettre la nidification de certaines espèces d'oiseaux, mais aussi la fertilisation limitée ou interdite des sols ainsi que le pâturage plus ou moins intensif des parcelles. Parmi les 9 000 ha engagés en MAEC, un tiers est en fauche retardée au 25 juillet, le reste au 25 juin. « D'autres mesures concernent aussi l'entretien des fossés, pour 300 km linéaire dans les contrats actuels. Il y a aussi la qualité de l'eau ou le passage de parcelles cul-



Taillandier - (Photo: Ouest-France)

Sensibilisation sur les pratiques de fauche

Coût 2024

Prestations sortie phoques : 380 €

Financement

Région/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de supports produits ou utilisés : 1



37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche

Description

- Un Comité de Pilotage s'est tenu le 12 décembre 2024
- Les pages Natura 2000 du site internet du Parc sont régulièrement mises à jour, avec des actualités Natura 2000
- Une newsletter a été diffusée en début d'année 2025 aux membres du Comité de pilotage

Coût 2024

Sans objet

Financement potentiel

Etat/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 1

Nombre de supports produits ou utilisés : 2



38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats

Description

→ *Flûteau nageant*

Pas de suivi à l'échelle du site cette année.

Sur la RNN de la Sangsurière, les stations historiques du Fossé Sud sont toujours présentes. En revanche, en l'absence de conditions favorables, l'espèce n'a pas été retrouvé dans le fossé central.

→ *Damier de la Succise*

Les toiles communautaires de Damier de la Succise ont été dénombrées sur 2 des 5 sites connus, où des adultes ont été vu volant : le 18 juillet à Saint-Georges-de-Bohon, et le 24 juillet au marais de l'Adriennerie.

Site	L'Adriennerie	Saint Georges de Bohon
Nombre de toiles communautaires	248	22

En 2021, un nouveau noyau de population, de petite taille, avait été découvert sur la Sangsurière.

Tout comme en 2022 et 2023, la recherche de papillons volants sur les sites historiques de présence de l'espèce, en période de reproduction n'ont pas été concluants sur l'ENS des Rouges-pièces et l'ENS d'Auxais.

→ **Agrion de Mercure**

Pas de suivi en 2024

Commune	N° de station	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2014	2015	2017	2018	2020	2021	2022	2023
Doville-Saint-Sauveur-de-Pierrepont	1/2	<10	<10		<10			oui		10 - 50		10 - 50		50 - 100	
Neuville-en-Beaumont	3	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50		<10	10 - 50			0		0
Doville	4	10 - 50	10 - 50					100 - 200		10 - 50		10 - 50		10 - 50	
Vareguebec	5	10 - 50							10 - 50				0		3
Vareguebec	5 bis				100 - 200					15 (pluie)			<10		12
Méautis	6	10 - 50			10 - 50		50 - 100	oui	50 - 100		50 - 100		200		96
Le Plessis-Lastelle	7	<10			<10		0		100 - 200		<10		0		0
Gonfreville	8	100 - 200	100 - 200					100 - 200	100 - 200			50 - 100		10 - 50	
Gorges	9	<10										10 - 50		10 - 50	
Périers	10	<10			10 - 50		10 - 50			< 10		< 10		10 - 50	
Saint-Germain-sur-Sèves	11	<10										0		10 - 50	
Marchésieux	12	10 - 50		10 - 50		10 - 50						50 - 100		50 - 100	
Marchésieux	12 bis				100 - 200							50 - 100		50 - 100	
Saint-Martin-d'Aubigny	13	<10		10 - 50	<10					< 10			10 - 50		108
Graignes-Mesnil-Angot	14	<10		<10				0			0		0		0
Le Désert	15	<10						oui			<10		10 - 50		48
Raids	16	10 - 50		50 - 100		<10		10 - 50				50 - 100		100 - 200	
Saint-Germain-sur-Sèves	17	<10						< 10				100 - 200		>1000	
La Meauffe	18	<10			<10			10 - 50				10 - 50		10 - 50	
Sainte-Marie-du-Mont	19	10 - 50									<10		10 - 50		108
Carquebut / Chef du Pont	20	50 - 100	100 - 200			100 - 200					100 - 200		50 - 100		200-1000
Sainte-Mère-Eglise	21	<10									10 - 50		10 - 50		58
Doville	X									100 - 200		100 - 200		<10	

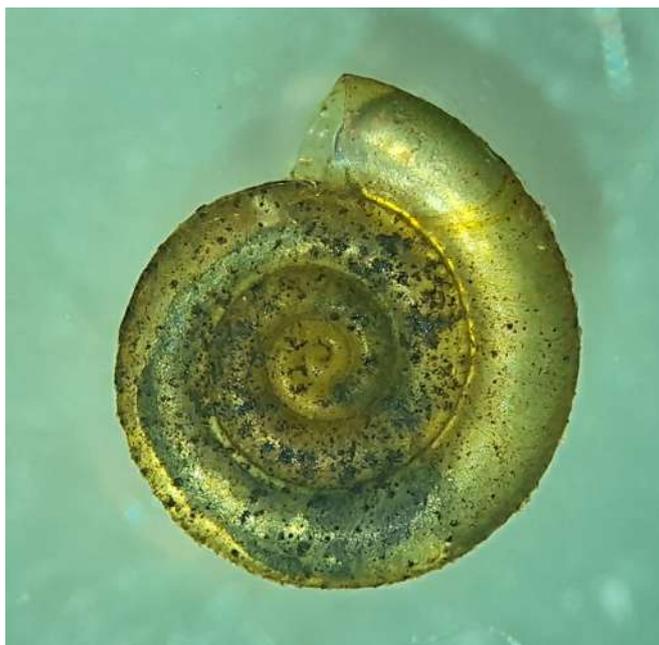
Evolution des effectifs d'Agrion de Mercure (stations surlignées en brun : site Natura 2000)

→ **Vertigo de Des Moulins**

En 2024, des prélèvements ont été effectués sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie, qui seront analysés ultérieurement.

→ **Planorbe naine**

Suite à la découverte de la planorbe naine *Anisus vorticulus* en 2011 à Saint-Georges-de-Bohon, plusieurs campagnes de prospections ont permis de mettre en évidence 18 fossés où l'espèce était présente dans le PnrMCB en 2016. Une actualisation de ces données est donc indispensable pour cette espèce. En 2024, un protocole de recherche mis en place sur les stations historiques a permis de valider de nouveau la présence de l'espèce sur 5 d'entre elles, sur les vallées de la Taute, de la Vire et de les marais de la côte Est.



Planorbe naine à la loupe binoculaire © K. Beurville

→ **Lamproie marine**

Le suivi de nids de lamproie réalisé annuellement a permis de dénombrer 3 nids sur la Taute et 4 nids sur la Douve.

→ **Loutre d'Europe**

A l'image de ces dernières années, aucun nouvel indice n'a été découvert cette année, malgré la prospection des points habituels sur la Vire et la Douve.

→ **Petit Rhinolophe**

A Picauville, des travaux de réfection de la toiture dans les parties occupées par la colonie de Petit Rhinolophe ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2023. Suite à la tempête Ciaran (novembre 2023), une nouvelle partie de la toiture s'est trouvée fortement dégradée et ont rendu une grande partie des combles non accessibles. En 2024, le comptage n'a permis de recenser dans ce bâtiment qu'un oreillard et un individu dont l'espèce n'a pas pu être identifié. Une petit rhinolophe était cependant présent dans un autre bâtiment de l'Isle-Marie.

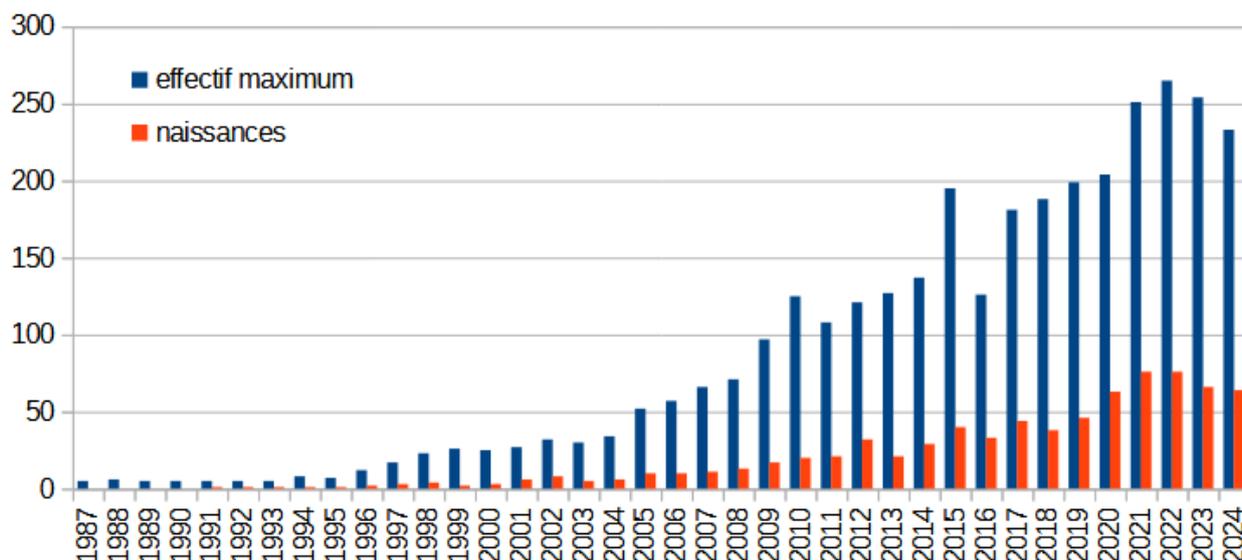
A Colombières (périphérie immédiate du site Natura 2000), un comptage exhaustif a permis de recenser 19 petits rhinolophes, dont 3 jeunes.

A Moon-sur-Elle (périphérie immédiate du site Natura 2000), 14 individus ont été recensés mais le comptage était peut-être partiel vu la configuration des lieux.

→ **Phoques**

Cette année, l'effectif maximum de phoques veaux-marins dénombré lors d'un vol est de 254 individus le 19 août 2024. A cette occasion, 64 couples « mère-petit » sont dénombrés.

Ces suivis aériens sont effectués lors de la marée basse (effectifs maximaux recensés) et des suivis de contrôle sont réalisés à marée haute pour permettre, entre-autre, de déceler des évolutions dans les modalités d'utilisation spatio-temporelle de l'estuaire par les phoques.



Evolution de la population de phoques veaux-marins en baie des Veys

Le phoque gris est observé toute l'année mais c'est de mai à novembre que ses effectifs sont les plus élevés. Les effectifs de cette espèce continuent d'augmenter, bien qu'aucune reproduction ne soit encore constatée sur le site. Ce sont 35 individus qui ont été notés cette année en baie des Veys, lors du 1^{er} vol du 14 juin 2024.

→ **Poissons migrateurs**

Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claires de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées). De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et le Lozon (1 hors site Natura 2000).

En 2024, les résultats du recrutement des bassins versants manchois sont globalement très maigres, comme ailleurs. Les quantités de prises à la ligne sur les portions ouvertes à la pêche du saumon montrent dans un premier temps une remontée d'un très faible contingent de géniteurs, associée à un déficit d'œufs. Les débits printaniers posent en revanche le problème de la destruction d'une partie du fruit de ces pontes supposées

faibles. Sur certains systèmes (Divette, Douve, Taute, Sée, Orne et Rouvre) les hydrogrammes montrent des pics de crues dans la période théorique de résorptions de la vésicule des alevins éclos et de leur sortie des gravières. Le très faible résultat final pourrait donc aussi traduire cette destruction des pontes sous gravière.

→ **Oiseaux nicheurs**

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

✓ **Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :**

x **Effectifs**

Espèce	Indice 2023	Indice 2024	Moyenne indice 2011-2020	Commentaire
Alouette des champs	121	90	122	Déclin de l'ordre de 40% en 30 ans ; déclin régulier et de nouveau marqué cette année
Pipit farlouse	80	69	90	Déclin de l'ordre de 57% en 30 ans ; déclin régulier et de nouveau marqué cette année
Bergeronnette flavéole	270	344	184	Stable sur le long terme; effectif en hausse cette année
Tarier des prés	317	357	292	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90 ; légère hausse cette année
Phragmite des joncs	311	344	330	Tendance à long terme positive ; légère reprise depuis la chute de 2013
Bruant des roseaux	681	571	616	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau : indice deux fois plus important qu'au début des années 90 ; baisse cette année

Indice STOC des espèces caractéristiques des marais

x **Phénologie**

La comparaison des données 2024 avec les précédentes montre que, globalement en 2024, il y a eu une plus grande précocité relative pour l'alouette des champs, le phragmite des joncs et la bergeronnette flavéole par rapport aux périodes de référence précédentes.

Le bruant des roseaux, espèce non migratrice au long cours, est en retard par rapport à la période 2000-11 mais ce retard semble stabilisé depuis 2012. A l'inverse, le tarier des prés a la même phénologie que lors de la première décennie du siècle mais arrive plus tôt par rapport à la période plus récente, depuis 2012.

Enfin, le pipit farlouse retrouve un calendrier plus tardif qu'entre 2012 et 2023, mais encore très précoce par rapport à la première décennie.

✓ **Espèces localisées :**

x **Grèbe à cou noir** : 2 couples ont tenté de nicher sans succès sur la tourbière de Sèves.

x **Grand Cormoran** : 72 nids sur la Tourbière de Baupte.

- x **Héron cendré** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Aigrette garzette** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Grande aigrette** : 50 nids sur la tourbière de Baupte
- x **Héron garde-bœufs** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Héron bihoreau** : aucun indice de nidification certaine.
- x **Butor étoilé** : Après un mâle chanteur dans la vallée de la Taute en avril 2023, aucun contact en 2024 sur le territoire.
- x **Blongios nain** : pas de données cette année.
- x **Spatule blanche** : 14 couples ont produit au moins 40 jeunes sur la Tourbière de Baupte.
- x **Ibis falcinelle** : aucun indice probant cette année.

x **Cigogne blanche :**

Le suivi de la population nicheuse de cigogne blanche est de plus en plus lourd à effectuer du fait de l'accroissement considérable du nombre de couples nicheurs depuis son installation en 1971. Le décompte exhaustif est réalisé une année sur deux. En 2024, 394 couples de cigognes blanches ont été recensés sur le territoire du Parc, avec un record du nombre de jeunes à l'envol : 922. La croissance annuelle du nombre de nids sur le territoire entre 2022 et 2024 atteint près de 18 %.

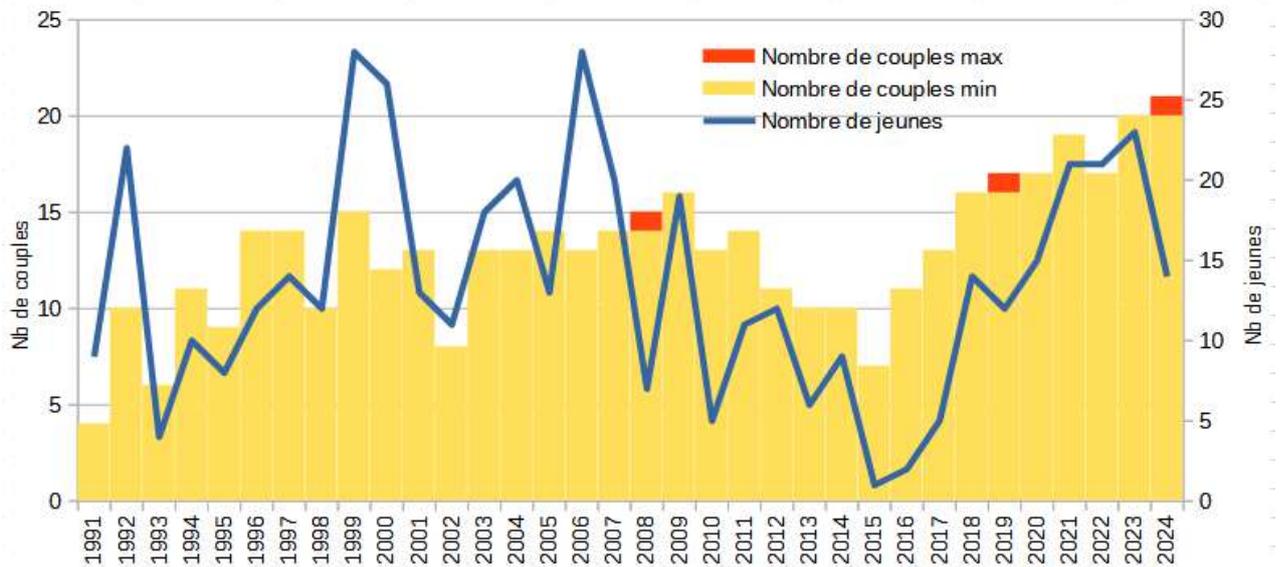
	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2024	394	312	82	922	2,3	2,9
2023	312	270	42	755	2,4	2,8
2022	291	252	30	703	2,5	2,8
2021	262	196	45	522	2,2	2,7
<i>moyenne 1987-2020</i>					2,22	2,71

Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

En 2023-2024, 175 cigognes blanches ont hiverné durant la saison internuptiale sur le territoire.

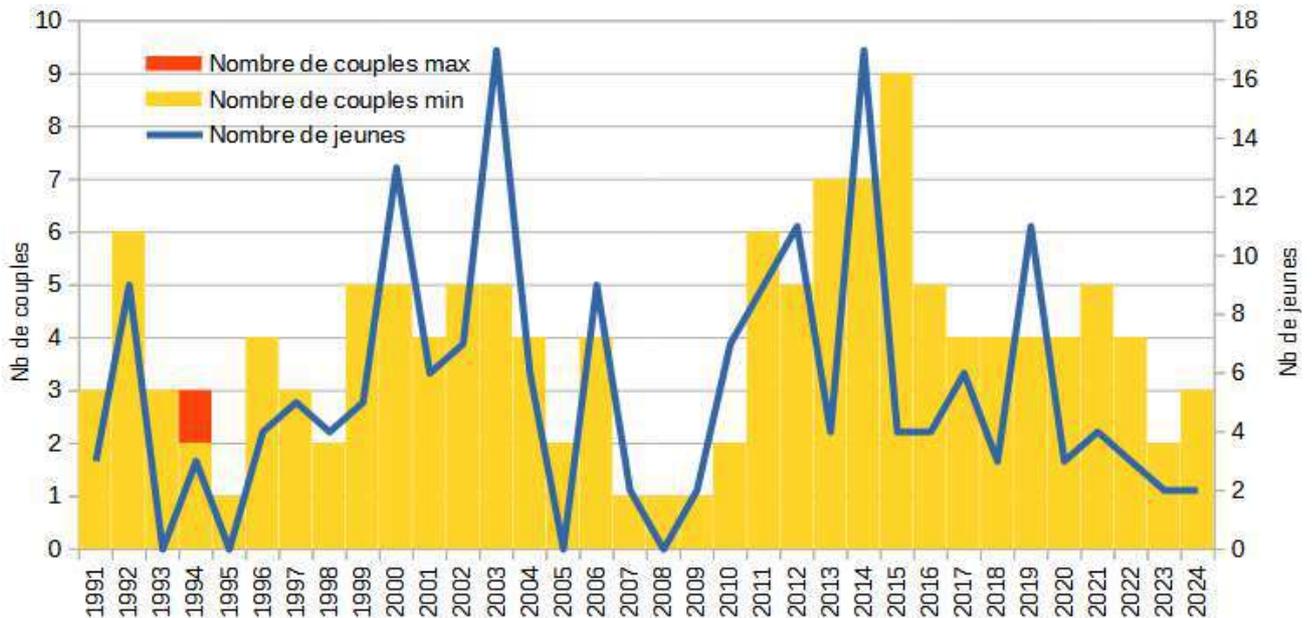
- x **Sarcelle d'hiver** : au moins 6-8 couples
- x **Sarcelle d'été** : 3 familles pour 20 à 23 couples possibles/probables
- x **Canard chipeau** : 11-12 couples dont 4 familles
- x **Canard pilet** : 2 à 3 couples possibles/probables
- x **Canard souchet** : 21 couples possibles/probables avec 14 familles
- x **Fuligule milouin** : 6 couples nicheurs dont 2 familles sur la tourbière de Baupte
- x **Cygne tuberculé** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Tadorne de Belon** : pas d'estimation globale
- x **Busard des roseaux** : Les cantonnements caractérisés concernent 22 couples, dont au moins 9 connaissent un succès, soit 41 % des couples, pour au moins 17 jeunes à l'envol, soit une productivité minimale de 0,77 jeune par couple. Le nombre de

couple ne cesse d'augmenter mais 2024 marque le pas du nombre de jeunes à l'envol (17 jeunes contre 24 l'année dernière) en raison d'un fort taux d'échec probablement lié en grande partie aux conditions météorologiques, les difficultés à nourrir, la prédation et probablement l'inexpérience de certains couples.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard des roseaux

x **Busard cendré** : Seuls 3 couples nicheurs sont recensés sur le territoire, toujours en vallée de la Taute, sur un même secteur : un seul connaît un succès pour 2 jeunes à l'envol.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard cendré

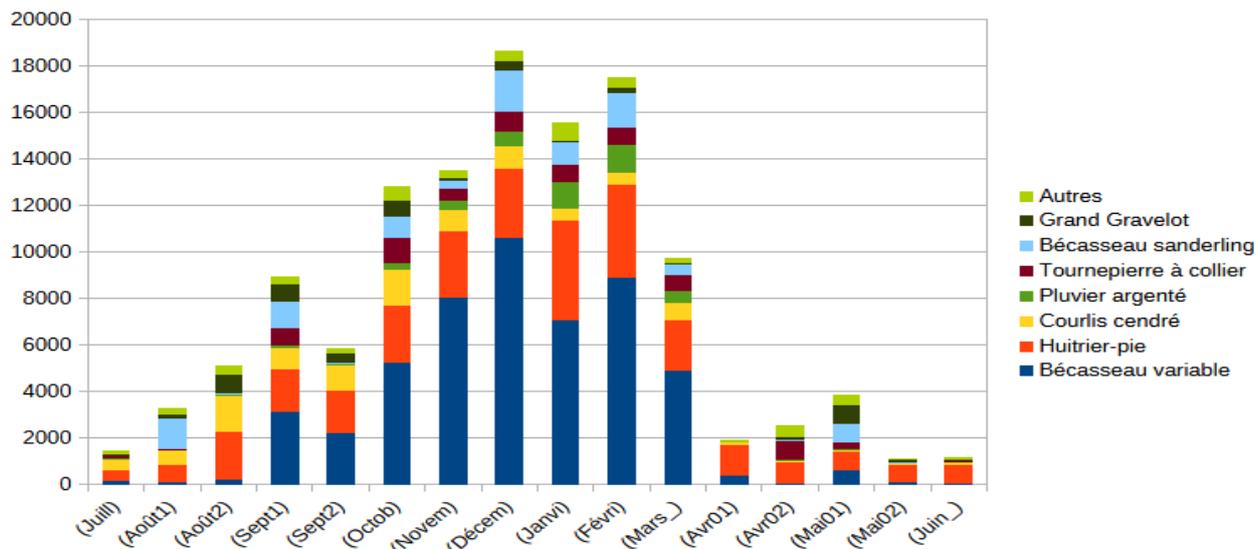
x **Marouette ponctuée** : Deux mâles chanteurs contactés sur le marais de la Pigaulterie au Plessis-Lastelle, en périphérie de la tourbière de Baupte.

x **Rôle des genêts** : Pour la 5ème année consécutive, aucun chanteur n'a été contacté sur le territoire.

- x **Vanneau huppé** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Courlis cendré** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Bécassine des marais** : Plusieurs indices en périphérie du marais du Bauplois, mais l'espèce n'est plus considérée comme nicheuse en Normandie.
- x **Huitrier-pie** : 3 couples maximum en baie des Veys.
- x **Chevalier gambette** : pas de recherches spécifiques en 2024, estimation de 20-40 couples.
- x **Echasse blanche** : pas de recherche systématique en 2024, suite au record historique de 60 à 62+ couples au minimum en 2023.
- x **Avocette élégante** : effectif stable, entre 5 et 10 couples.
- x **Combattant varié** : individus présents mais pas d'indice de reproduction cette année.
- x **Gravelot à collier interrompu** : En 2024, la population de gravelot à collier interrompu du territoire oriental du PnrMCB compte entre 71 à 84 couples (potentiel de référence ajusté à partir des deux recensements).
La population de gravelot à collier interrompu du secteur d'étude se stabilise ces dernières années à un niveau inférieur d'un quart par rapport au dernier pic de 2016. Toutefois, avec un effectif moyen de 78,5 couples sur la période 2019-2024, le littoral de la côte est du Cotentin constitue toujours en 2024 le bastion régional de l'espèce, avec 35 % de la population normande.
Le taux de réussite (nids à l'éclosion) était d'au moins 42 % en 2021, 47 % en 2022, 34 % en 2023 puis 30 % cette année. A la différence de 2022 et 2023 où les effets combinés des marées et tempêtes étaient responsable d'un fort taux d'échec, les principales causes des échecs de 2024 semblent être davantage la prédation, le piétinement et le dérangement humain (fréquence et durée de l'interruption de la couvaison trop importante). En effet, le littoral et par conséquent les gravelots ont subi une très forte fréquentation humaine de début mai à début juin due aux vacances scolaires, aux ponts des jours fériés et aux célébrations du 80ème anniversaire du Débarquement.
- x **Grand Gravelot** : présence d'un couple dont la nidification n'est pas certaine.
- x **Mouette rieuse** : L'effectif peut-être sous-estimé est en baisse : 30 couples contre 63 l'année dernière.
- x **Mouette mélanocéphale** : aucun indice probant.
- x **Pie-grièche écorcheur** : 6 couples en vallées de la Taute et de la Sèves, probablement une dizaine de couples sur l'ensemble des marais.
- x **Gorgebleue à miroir** : pas d'estimation cette année
- x **Locustelle lusciniöide** : 7 chanteurs en 2024.
- x **Panure à moustaches** : 6+ couples certains.

→ ***Limicoles côtiers migrants et hivernants***

L'association Claude Hettier de Boislabert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot, anime un réseau de structures (GONm, OFB, SyMEL) pour assurer ce suivi.



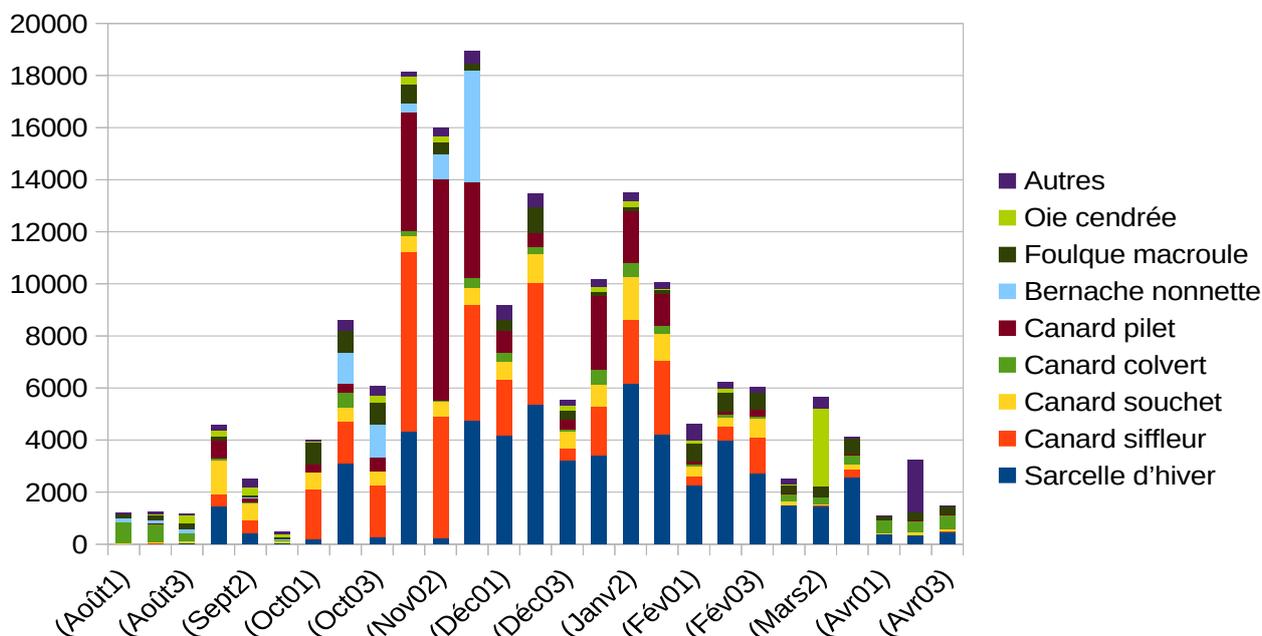
Effectifs de limicoles côtiers en baie des Veys et littoral Côte Est - cycle 2023-2024

➔ **Anatidés migrants et hivernants**

Le Parc anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan. Il nous manque notamment les données de la RCFS des Bohons et de la Tourbière de Baupte (depuis 2017-18).

Les effectifs sont très variables sur le cycle 2023-2024, avec des pics importants à plus 18 000 individus.



Effectifs décadaires d'anatidés et foulques de d'août 2023 à avril 2024 hors Baupte et Bohons

→ *Phragmite aquatique*

Une opération de baguage a eu lieu du 4 au 30 août sur 2 sites (Cap et Prés de Rotz) selon le protocole ACROLA. Cette action a confirmé que la reproduction des passereaux locaux avait été catastrophique cette saison, le nombre d'oiseaux capturés étant particulièrement faible compte tenu de la pression exercée sur les 2 sites : 1102 oiseaux bagués, dont seulement 602 phragmites des joncs, 90 tariers des prés. L'absence de fauche sur de grandes surfaces de la RNR à cause des inondations durant l'été 2023 ont déstabilisé les passereaux nicheurs des prairies humides en 2024. 5 phragmites aquatiques seulement ont été bagués, ce passereau de l'est de l'Europe connaît donc l'une de ses pires années depuis 2010 lors de son passage local.

Parallèlement, plusieurs sessions de baguage ont eu lieu sur la RNN du Domaine de Beauguillot entre le 17 août et le 4 septembre, donnant lieu à 1118 captures pour seulement un phragmite aquatique. La halte migratoire du phragmite aquatique est confirmée sur la réserve naturelle, et de façon générale, l'opération a montré une migration active. Néanmoins, les effectifs indiquent une faible fréquentation du site par les paludicoles migrateurs.

Coût 2024

Suivi phoques en baie des Veys : 6 720,00 €

Suivi oiseaux nicheurs : 36 000,00 €

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Etat (dotation RNN), Région, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre d'espèces/groupes d'espèces suivies : 14



39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités

Description

Sarcelle d'hiver

Ce programme, lancé en 2002 par l'ONCFS, aujourd'hui OFB et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la sarcelle d'hiver. La Réserve Naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

Dans un contexte d'Influenza aviaire sans précédent en 2022 et persistant pendant l'hiver 2023-2024, l'activité de baguage des Sarcelles a été mise en veille sur la réserve naturelle comme sur d'autres sites. En l'absence de baguage sur la Réserve, seuls 11 contrôles visuels ont été réalisés concernant 3 individus au total, parmi lesquels un individu bagué le 26/01/2020.

Etude Tarier des prés et Bergeronnette flavéole (GONm depuis 2016)

En 2024, les conditions météorologiques n'ont pas permis de réaliser des captures pour ces suivis.

Étude Courlis cendré par GPS

Initié par le CRBPO et l'université de la Rochelle, le GONm s'est intégré à ce programme en 2021 et continue à ce jour, même si l'année 2024 s'est avérée très compliquée du fait d'une absence de fauche en 2023 sur de grandes surfaces du Parc et d'une réussite des nichées catastrophique en 2024 en partie liée à ce paramètre.

21 courlis cendrés ont été équipés de GPS (7 adultes et 14 jeunes) de 2021 à 2024. Les résultats obtenus sont importants : zones d'hivernage de nos nicheurs et de leurs jeunes, périodes de migration aller et retour, stratégie des jeunes équipés avant leur envol, modalité de migration différenciée suivant les fratries, retour des jeunes à la fin de leur immaturité.

De nombreux paramètres de reproduction (chronologie de la reproduction, réussite des nichées), mais aussi l'étude de la densité en relation avec les habitats occupés, la nourriture disponible (étude du potentiel alimentaire de 3 habitats par l'Université de la Rochelle) permettent de mieux comprendre les différences de densité qui existent au sein du site Natura 2000.

Étude phoque Courseulles

Dans le cadre des mesures compensatoires de l'installation du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer un programme de recherche a été initié. Il vise à vérifier le comportement des animaux en phase préalable et pendant les travaux, puis en phase d'exploitation du parc. Il prévoit des opérations de capture d'une quinzaine d'animaux qui seront équipés, après biométrie et prélèvements biologiques, de balises du type FastLock/Dtag. Une session de capture (22-24 janvier 2024) a permis d'équiper huit animaux.

Régime alimentaire des phoques en Baie des Veys

L'étude repose sur l'analyse de fèces recueillies sur le schorre, sur la partie maritime classée en Réserve naturelle naturelle du Domaine de Beauguillot, sur le reposoir de haute mer.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Connaissance du régime alimentaire du phoque veau-marin en Baie des Veys.
- Actualisation des données issues des études précédentes.
- Place du prédateur dans l'écosystème estuarien.
- Caractérisation d'éventuelles interactions avec les activités humaines, notamment la pêche.

Les fèces sont récoltées sur les reposoirs de marée haute situés sur la partie maritime de la Réserve naturelle, analysée par le personnel de la Réserve, sous la tutelle scientifique de l'Université de La Rochelle.

Programme Migratlane

Ce projet vise à caractériser les déplacements et l'occupation des chauves-souris et des oiseaux en mer sur les façades de la Manche et de l'Atlantique pour combler le déficit de connaissances sur l'occupation de cet espace maritime par la faune volante, dans le contexte du développement des parcs éoliens offshore.

Ce programme est sous la tutelle du Muséum national d'Histoire naturelle (station marine de Concarneau/Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation (CESCO UMR 7204).

Dans ce cadre, des capteurs/enregistreurs ont été disposés dans l'enclos de la station météorologique de Beauguillot, après autorisation de MétéoFrance.

Coût 2024

non évalué

Financement potentiel

GONm/Etat /Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'études : 7

40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs



Description

Lors de la rédaction du Document d'Objectifs une série d'indicateurs a été proposée. Une partie seulement des indicateurs a pu être renseignée cette année.

Coût 2024

Sans objet

Financement potentiel

Etat /Europe (animation du DOCOB)

Indicateur de mise en œuvre

Présence d'un tableau de bord : partiel

Catégorie	Indicateur	détail indicateur	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Agriculture	Dates de fauche	% des prairies de fauche suivies fauchées avant le 25/6	42 %	56 %	47 %
	Surface de terres arables	Selon RPG	1405 ha	1078 ha	en attente du RPG 2024
	Indice oiseaux pâture/prairie de fauche	nombre contacts STOC Tarier des près / (alouette + pipit farlouse+ bergeronnette flavéole+ vanneau huppé)	0,26 (2021)	0,23	0,29
	Nombre d'exploitations agricoles	Selon RPG	842	782	en attente du RPG 2024
	Part de marais dans la SAU des exploitants	Selon RPG, Pour toutes les exploitations ayant au moins 1 parcelle dans le périmètre Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (valeur moyenne)		33 ha	en attente du RPG 2024
	Part des usages collectifs des marais communaux	% gestion collective / marais communaux en gestion agricole (6430)	0,22	0,22	0,22
	Nombre d'installations de méthanisation dans les communes riveraines du site	Méthaniseur répertorié sur methanormandie.fr (hors ISDND)	10	10	13
	Surface exploitée par des exploitants situés à plus de 3,8 km de leur parcelle	3,8 km = quartile 75	0,26		
Eau	Quantité d'eau prélevée dans les nappes et les rivières	somme des volumes prélevés dans le communes de marais accessibles depuis la BNPE (n-2)	14 600 283 m³ (2020)		16 293 328 m³ (2022) (13 389 894 m³ -50 2 903 434 m³ - 14)
	Hauteur d'eau dans les rivières				
	Qualité eau (DCE)	synthèse AESN	2022 à récupérer		
Changement climatique	Précipitation et température	source à expertiser			
	Niveau de la mer	marégraphe SHOM de Cherbourg (données horaires validées) ; hauteur max	6,9m (01/01 au 01/10)	7,22m (01/01 au 31/12)	7,16m (01/01 au 31/12)
	Piézométrie biseau salé Topographie des fonds littoraux				
EEE	Surfaces et nombre de sites colonisés par les Espèces Exotiques Envahissantes				
Arbre	Indice oiseau liés aux arbres	rapport contact par point STOC des espèces liées à l'arbre/total des contacts espèces potentiellement nicheuses *1000 moyenne 2017-21 : 1,756	1,758 (2021)	1,781	
	Prélèvement de sanglier dans le site				
Cultures Marines	Nombre et surface de demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines en secteur sensible	données CRC (indicateur schéma des structures) Nombre concessions	Baie des Veys : 1 demande pour une surface de 76,63 ares ; Utah-Beach 4 demandes pour une surface de 100 ares et de 1500 m	Données CCM 2021-2022 Baie des Veys : 267 élevage d'huîtres, 13 élevage moule, 110 huîtres et moules	Pas d'information récoltée
	Production conchylicole	données CRC	Baie des Veys : 4 800 tonnes d'huîtres ; 140 tonnes de moules ; Utah Beach : 1 800 tonnes d'huîtres ; 1 000 tonnes de moules de bouchot	Baie des Veys : 6 141 tonnes d'huîtres	Pas d'information récoltée
Pêche professionnelle	Nombre de jours d'ouverture des gisements de coques			Pas d'information récoltée	Pas d'information récoltée
	Nombre de jours/homme de pêche effective			Pas d'information récoltée	Pas d'information récoltée
Chasse	Nombre de permis de chasse dans les communes riveraines du site			2340	Pas d'information récoltée
	nombre de nuitées de chasse au gabion			14241	Pas d'information récoltée
	nombre de pratiquants sur le DPM			1000	Pas d'information récoltée
Pêche amateur	Nombre de permis de pêche dans les communes riveraines du site				
	Nombre de pêcheurs à pied amateurs (comptage annuel)	comptage annuel des pêche (https://estam)	132		Pas d'information récoltée
Tourisme	Nombre de participants aux visites du site	inscription aux visites proposées dans le calendrier du Parc (y compris RNN)	967	1725	1745



41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet

Description :

En 2024, 18 porteurs de projets ont sollicité le Parc pour des conseils de gestion et/ou d'aide pour leur remplissage des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000. Ces demandes variées concernaient majoritairement des déplacements de postes de tirs ou des aménagements légers (encaissements, agrandissement) en gabion (12), des retournements de prairies (2) et des travaux en zone humide (2).

La dotation « biodiversité et aménités rurales » a été reconduite. Les communes du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys » ont touché entre 3 000 € et 38 000 € cette année, pour un montant total de 582 967 €, du fait de leur appartenance au site Natura 2000 et/ou au PnrMCB. Les communes ne sont pas toujours informées de cette dotation, incluse dans la DGF des communes, aussi le PnrMCB a-t-il fait une communication aux communes de son territoire en fin d'année 2024.

Pour chaque commune, il n'est plus possible de distinguer la part « Natura 2000 » de la dotation, de la part « PnrMCB ».

Les critères d'éligibilité et le budget alloué à ce dispositif évolue chaque année.

La démarche d'accompagnement des gestionnaires/animateurs d'aires protégées et assimilées de la baie de seine occidentale, dans le cadre du Life Marha, a été marqué par la restitution des présentations du Bureau d'études Asca auprès des élus et des échanges en résultant.

Coût 2024

Non évalué

Financement potentiel :

Etat /Europe (Animation du DOCOB)

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de projets accompagnés : 18

Nombre de commune ayant touché la dotation biodiversité : 4

Budget 2024

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	Région	2 528 255,00 €	MASA/FEADER
Contractualisation PSE (somme des contrats en cours)	PNRMCB	200 000,00 €	AESN
Contrat ramassage macro-déchets laisse de mer	CA du Cotentin	5 941,36 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique RNNSA (fauche des casiers)	PNRMCB	38 016,00 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique RNNSA (broyage des enclos pâturés)	PNRMCB	25 200,00 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique RNNSA (surveillance pâturage équin)	PNRMCB	9 000,00 €	FEDER/Région
Entretien réseau AS	AS	Non renseigné	AS/AESN
Lutte Jussie Vire	SV	Non renseigné	AESN/FEADER
Lutte Jussie tourbière de Sèves	PNRMCB/CE	Non renseigné	AESN/FEADER/Région
Aménagements RNB	PNRMCB	Non renseigné	DREAL/Fondation patrimoine/CD50
Autres travaux RNNDB (entretien fossés/busages)	PNRMCB	Non renseigné	Association Lambert
Autres travaux RNNDB (clotures + chemins+ barrières + vanne)	CDL	Non renseigné	CDL/AESN
Autres travaux ENS Ponts d'Ouve (curage fossés et mares)	PNRMCB	7 860,60 €	AESN/CD50/Région
Autres travaux ENS Ponts d'Ouve (ouvrages hydrauliques)	PNRMCB	7 500,00 €	AESN/CD50
Travaux d'étrépage crassule	PNRMCB	15 000,00 €	OFB/PNRMCB
Nettoyage de plages	CAC, CCBDC	Non renseigné	AESN
Accompagnement pâturage	PNRMCB	Non renseigné	AESN/Région/Etat
Animations Phoques veaux-marins	PNRMCB	380,00 €	Région
Animation du programme et suivis scientifiques	DREAL	110 883,94 €	Région/FEDER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	36 000,00 €	Région/FEDER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	6 720,00 €	Région/FEDER
Stage détection crassule	PNRMCB	5 000,00 €	OFB/PNRMCB